



NOTRE VISION

“ DEVELOPPER
LE BURKINA FASO
AVEC SA JEUNESSE ”



"La lutte sera longue, les anciens disparaîtront, mais vous serez là, vous les jeunes, pour poursuivre notre tâche."

Daniel Ouezzin COULIBALY

KANAZOE PRESIDENT "Développer le Burkina Faso avec sa jeunesse"

SOMMAIRE

PREAMBULE	7
I. ETABLISSEMENT DES BASES DE NOTRE VIVRE ENSEMBLE	12
1. Réconcilions-nous dans la vérité et la justice.....	12
1.1 Elucidons les dossiers de crimes économiques et de sang	12
1.2 Rendons justice aux victimes.....	13
1.3 Prônons le pardon vrai et sincère.....	14
2. Renforçons notre démocratie.....	14
2.1 Adoptons une nouvelle constitution en vue de nous doter d'institutions fortes.....	14
2.2 Garantissons les droits et libertés publiques.....	15
2.3 Consolidons la liberté d'expression et de presse	16
2.4 Promouvons la citoyenneté.....	17
3. Dotons-nous d'une justice indépendante, accessible et efficace	18
3.1 Rendons effective la séparation des pouvoirs.....	18
3.2 Améliorons le service public de la justice.....	18
3.3 Modernisons l'appareil judiciaire	19
3.4 Assurons la sécurité du personnel judiciaire	20
4. Construisons une armée républicaine.....	20
4.1 Réalisons l'unicité du commandement militaire.....	21
4.2 Formons et encadrons nos forces armées.....	22
4.3 Mettons notre armée au service de la cohésion nationale	22
5. Instaurons une véritable justice sociale.....	23
5.1 Promouvons les valeurs fondamentales.....	23
5.2 Prévenons et luttons efficacement contre la corruption.....	24
5.3 Réduisons la fracture sociale	25
5.4 Offrons l'égalité des chances à tous	26
II. RELANÇONS NOTRE ECONOMIE	28

1.	Créons les conditions d'une économie dynamique	28
1.1.	Encourageons l'investissement privé	28
1.2	Augmentons la part de l'investissement public dans le budget de l'Etat	29
1.3	Dotons-nous d'une capacité énergétique adéquate	29
1.4	Développons la maîtrise de l'eau	30
1.5	Restaurons et modernisons notre système de transport et de communication	32
1.6	Réduisons la fracture numérique par le développement des TICs.....	34
1.7	Promouvons et valorisons les résultats de la recherche scientifique et de l'innovation.....	36
2.	Atteignons une productivité développante	37
2.1.	Dans le secteur primaire	37
2.2	Dans le secteur secondaire.....	42
2.3	Dans le secteur tertiaire	45
III.	ENGAGEONS UNE POLITIQUE SOCIALE JUSTE ET EQUITABLE.....	52
1.	Réorganisons notre système de santé et mettons l'accent sur la prévention.....	52
1.1	Engageons une politique d'assainissement et d'accès à l'eau potable pour tous et vulgarisons les actions de sensibilisation sur les règles d'hygiène et de salubrité	52
1.2	Renforçons notre taux de couverture sanitaire ; équipons et modernisons nos hôpitaux et nos centres de santé.....	54
1.3	Intensifions l'éducation en santé sexuelle et reproductive et la planification familiale.....	56
1.4	Renforçons notre politique de santé communautaire ; encourageons et vulgarisons la pratique du sport	57
2	Reconstruisons notre système éducatif	58
2.1	Au niveau de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire	59
2.2	Au niveau de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle.....	62
2.3	Au niveau de l'enseignement supérieur	63
3	Dotons-nous d'une politique sociale d'habitat et d'urbanisme.....	68
3.1	Définissons une politique de lotissement et de viabilisation de l'espace urbain plus juste et équitable	68
3.2	Promouvons une politique de développement équilibré du territoire national	69

3.3	Assainissons et embellissons nos villes.....	70
3.4	Dynamisons l'économie urbaine	71
4	Préservons notre environnement et optons développement durable	72
4.1	Mettons en place une politique d'anticipation des problèmes environnementaux	72
4.2	Luttons efficacement contre la désertification et l'appauvrissement des sols.....	73
4.3	Renforçons notre capacité technique de traitement des déchets et multiplions les unités de recyclage sur tout le territoire national	74
4.4	Promouvons l'écocitoyenneté et l'écotourisme	75
5	Adoptons une politique nationale vigoureuse de l'emploi.....	76
5.1	Stimulons l'embauche des jeunes.....	79
5.2	Encourageons, finançons et soutenons la création d'entreprise par les jeunes et les femmes	80
6	Soyons solidaires des couches vulnérables.....	83
6.1	Améliorons notre système de protection sociale	84
6.2	Mettons en place une politique d'insertion professionnelle des personnes vivant avec un handicap	84
6.3	Assurons la prise en charge socio sanitaire et des traitements de faveur à l'endroit des personnes âgées dans les services publics au Burkina Faso	86
6.4	Assurons la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables.....	87
6.5	Renforçons l'insertion économique et politique des femmes.....	88
6.6	Engageons des actions fortes et solidaires de lutte contre la faim.....	89
IV.	GARANTISSONS LA PAIX, LA SECURITE ET PROMOUVONS UNE DIPLOMATIE ACTIVE	93
1.	Assurons la sécurité des biens et des personnes	93
2.	Garantissons la paix sociale et la stabilité politique	94
3.	Participons aux missions de défense et de maintien de la paix en Afrique et dans le monde....	94
4.	Poursuivons l'œuvre d'intégration sous régionale dans l'optique de l'unité africaine	95
5.	Promouvons les relations de coopération avec tous les pays du monde	95
6.	Promouvons l'intégration économique, politique et sociale de la diaspora.....	96
V.	CONCLUSION	97

PREAMBULE

Cher(e)s compatriotes,

Après plusieurs décennies de pouvoir sans partage de l'ex régime, finalement balayé par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, notre pays s'apprête à organiser les premières élections véritablement ouvertes de son histoire récente. Le vote systémique conçu, organisé et entretenu trois décennies durant par l'inexpugnable parti Etat, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) devrait faire place désormais à un scrutin plus équilibré et surtout basé sur des programmes de gouvernement ambitieux pour notre pays. Notre vaillant peuple, éprouvé par les difficiles réalités du quotidien, est plus que jamais résolu à confier son destin uniquement à ceux de ses enfants qui auront fait la preuve de leur capacité à apporter des solutions pragmatiques aux différentes problématiques de développement et de gouvernance, qui se posent à lui.

Au-delà des considérations subjectives désormais reléguées au second plan, les burkinabè attendent que nous nous consacrons à la recherche des meilleures solutions aux problèmes qu'ils vivent. La maturité politique de notre peuple impose dorénavant aux aspirants à sa gouvernance de disposer de vrais projets, au risque de connaître de cuisants échecs électoraux. Les élections à venir constituent une opportunité unique pour notre parti, l'Alliance des Jeunes Pour l'Indépendance et la République (AJIR), de proposer à notre peuple, notre vision et nos ambitions pour le Burkina Faso. Notre programme intitulé « DEVELOPPER LE BURKINA FASO AVEC SA JEUNESSE », constitue le socle de l'engagement que nous prenons avec notre peuple pour un développement endogène et inclusif. Ce programme est le fruit d'une analyse empirique et critique de la situation de notre pays.

Nous avons sillonné nos villes et villages à la rencontre de nos concitoyens pour écouter attentivement, comprendre les réalités des différentes couches de notre société afin de poser les meilleurs diagnostics possibles et proposer des solutions modernes et

efficaces à même d'impacter véritablement le quotidien de nos populations, lasses des discours creux et autres vœux pieux d'une vieille garde politique visiblement dépassée par les enjeux du moment.

Grâce à cette approche contributive en amont, nous sommes confiants quant aux résultats escomptés car nous pourrions compter sur chaque burkinabé pour œuvrer dans la même dynamique et relever ensemble les défis présents et à venir de notre peuple.

C'est ensemble, main dans la main, que nous devons gagner le combat pour l'édification d'une nation juste et prospère. Notre pays ne saurait envisager son développement en faisant fi de son atout premier : SON CAPITAL HUMAIN. Le Burkina Faso, notre pays fait partie des pays à dividende démographique favorable avec une population majoritairement jeune, qui devrait atteindre dans 30 ans le cap de 50% de la population en âge de produire. C'est une opportunité unique pour notre pays de gagner le pari du développement grâce à ce facteur d'accélération de la croissance économique. Et c'est tout le sens de notre projet « **DEVELOPPER LE BURKINA FASO AVEC SA JEUNESSE** ». Vous l'aurez compris, notre volonté est de **METTRE LA JEUNESSE BURKINABE AU SERVICE DU PEUPLE BURKINABE AFIN DE CONTRIBUER A L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE**.

Convaincus qu'il est utopique de conduire une politique de développement en maintenant hors circuit de production nos bras valides, notre principale force de travail : les femmes et les jeunes, notre parti propose leur mise à contribution afin de booster tous les secteurs de production de notre pays.

Toutefois, cette productivité développante, facteur d'une croissance transformatrice, ne saurait s'envisager sans une solidarité agissante des filles et fils du pays des Hommes intègres. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à œuvrer dans le sens de la cohésion sociale, convaincus que chacun de nous, quel que soit son bord politique, ses origines ethniques, son niveau d'éducation, sa foi religieuse, etc., a sa pierre à apporter à la construction d'une nation prospère.

C'est en ce sens que notre programme propose des solutions concrètes pour recoudre le tissu social et établir les bases durables de notre vivre ensemble dans la justice, la vérité et le pardon au nom de l'intérêt supérieur de la mère patrie.

Une ère est passée et il convient désormais de se tourner résolument vers l'avenir, tous ensemble, dans un même élan afin de répondre aux défis majeurs de l'heure qui sont :

- éduquer, soigner et nourrir notre peuple ;
- lutter contre la pauvreté et relever le niveau de vie de nos populations ;
- asseoir les bases d'une démocratie vraie, avec des institutions fortes ;
- lutter contre tous les fléaux qui plombent nos efforts de développement : la corruption, le népotisme, la piraterie, etc. ;
- lutter contre les inégalités et les injustices sociales ;
- lutter contre certaines dépendances dangereuses : l'énergie, la recherche scientifique, la technologie, l'endettement, etc.

Les défis sont nombreux et immenses, et nous n'avons plus de temps à perdre. Nous devons nous y mettre maintenant, et tous ensemble.

Cependant, les modèles de développement choisis jusqu'à maintenant ont montré leur incapacité à résorber la problématique du retard économique et social de notre pays. Nous devons opter pour un modèle économique plus productif, à même de créer plus de richesses pour notre développement et par la même occasion des centaines de milliers d'emplois. En réalité, outre les problèmes de redistribution inéquitable des fruits de la croissance, notre sous-développement est lié à l'absence de politique de création de richesses. En 2014, notre pays affichait un produit intérieur brut (PIB) par tête de 767,8 dollars, ce qui lui a valu la 20^{ème} place du classement des pays qui produisent le moins de richesses par habitant.

Le diagnostic est clair ! Nous sommes pauvres et pour sortir de cette situation de pauvreté et ses corollaires, nous devons créer les conditions d'une croissance soutenue et continue. Le challenge est de taille avec certes des difficultés, mais rien ne doit entamer notre détermination. Le programme « DEVELOPPER LE BURKINA FASO AVEC SA

JEUNESSE » que nous proposons est le chemin pour le véritable développement de notre pays. Il s'articule autour de quatre grands axes :

- I. LA RECONCILIATION NATIONALE DANS LA VERITE, LA JUSTICE ET LE PARDON
- II. LA RELANCE DE L'ECONOMIE ET L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE
- III. LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES SOCIALES JUSTES ET EQUITABLES
- IV. LA PAIX, LA SECURITE, L'INTEGRATION AFRICAINE ET LA DIPLOMATIE

A travers ces quatre axes et notamment celui de la relance de l'économie et l'accélération de la croissance, notre programme est sans conteste celui du plein emploi, car il est basé sur la prise en compte des jeunes et des femmes dans le processus de production à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Nous allons relever la part de l'investissement dans le budget national et stimuler dans le même temps l'investissement privé afin de créer les conditions d'une productivité développante. Les jeunes et les femmes qui constituent la principale force de production se verront ainsi offrir des boulevards pour entreprendre dans de nombreux secteurs d'activités. Nous mettrons l'accent sur la production agricole et la transformation locale des produits de notre agriculture, la professionnalisation de l'élevage et du secteur de l'artisanat, le soutien au secteur informel. Nous créerons ainsi plus d'un million (1.000.000) d'emplois sur les cinq prochaines années. La réalisation de notre programme « DEVELOPPER LE BURKINA FASO AVEC SA JEUNESSE » va permettre à notre pays d'entamer enfin son processus de développement pour le bonheur de tous ses enfants.

Adama KANAZOE, Président de l'Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République (AJIR),
Expert Marketing, candidat à la présidentielle
d'octobre 2015

**ETABLISSEONS LES BASES DE NOTRE VIVRE
ENSEMBLE**

I. ETABLISSEMENT DES BASES DE NOTRE VIVRE ENSEMBLE

Depuis la fin de la série des putschs avec l'assassinat du capitaine Thomas SANKARA en octobre 1987, notre pays semblait connaître une relative accalmie et une certaine stabilité politique. La tentative de modification de l'article 37 de notre constitution et l'insurrection populaire qui s'en est suivie a révélé la réalité du malaise social latent et la tension qui couvait.

L'insurrection populaire d'octobre 2014, expression du ras-le-bol du peuple burkinabè, a fini de mettre à nu l'état de dégradation avancée du tissu social. Aussi, est-il important que nous repensions dans la vérité, notre vivre ensemble sur des bases plus justes, plus démocratiques et plus républicaines.

1. RECONCILIATION-NOUS DANS LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE

La réconciliation, bien qu'étant une nécessité pour la cohésion sociale, ne saurait cependant être une imposition ou le simple fait d'une décision politique. Elle doit plutôt se comprendre comme le troisième topique du triptyque : VÉRITÉ-JUSTICE-RECONCILIATION.

1.1 Elucidons les dossiers de crimes économiques et de sang

L'histoire sociopolitique de notre pays a été ces dernières décennies émaillée de crimes de tout genre et d'injustices criardes qui ont fragilisé la cohésion nationale et causé la dégradation du climat social. Si les dossiers Thomas SANKARA, Norbert ZONGO ou encore Ousmane GUIRO sont les plus emblématiques, la liste des crimes est en réalité beaucoup plus longue et les rancœurs des victimes et des familles de victimes sont encore vivaces.

Les tentatives de réconciliation des cœurs sous la quatrième République, à l'image de la Journée Nationale du Pardon, ont toutes échoué parce que ne prenant pas en compte les dimensions vérité et justice dans leurs approches. Le peuple burkinabè a boudé ce qu'il a considéré, à juste titre, comme des mises en scène sordides de simulacres de réconciliation. Réconciliation d'accord mais vérité et justice d'abord ! Tel est notre crédo pour une réconciliation vraie des filles et fils de notre chère patrie, le Burkina Faso.

Nous doterons notre justice de moyens conséquents pour diligenter les dossiers de crimes économiques et de sang afin de situer les responsabilités en toute impartialité. Les ingérences politico-militaires seront neutralisées afin de permettre à notre justice d'établir la vérité sur l'ensemble des dossiers de crimes pendants.

Qui a tué le Président Thomas SANKARA et ses compagnons, et pourquoi ?

Qui a orchestré la nuit des longs couteaux avec les assassinats d'opposants illustres ?

Qui a tué David OUEDRAOGO ?

Qui a tué Norbert ZONGO et ses compagnons d'infortune ?

Qui a tué le juge NEBIE ?

Qui a pillé la SONABEL, la SONABHY, etc. ?

Qui a bradé le patrimoine de l'Etat à travers des privatisations de complaisance comme celle de la SOCOGIB ?

La liste est loin d'être exhaustive, mais ce sont là autant de dossiers dont nous nous évertuerons à favoriser le traitement rigoureux et diligent par notre appareil judiciaire en toute indépendance.

1.2 Rendons justice aux victimes

L'impunité érigée en mode de gouvernance par l'ex régime a créé beaucoup de frustrations et un sentiment d'injustice structurelle chez les victimes d'exactions et de crimes de tout genre. Cette justice à double vitesse qui ne plaçait jamais sur le même piédestal le riche et le pauvre, l'instruit et l'analphabète, le citadin et le rural, devra faire place à une justice équitable et égalitaire. Les coupables de crimes devront payer leurs dettes vis-à-vis de la société burkinabè conformément à la loi, sans aucune forme d'animosité ou d'esprit de vendetta.

Notre parti, une fois au pouvoir, s'engage à respecter la séparation nette des pouvoirs et promet de n'user d'aucune forme d'influence en vue de soustraire des mains de notre justice ceux de nos concitoyennes et concitoyens qui se seront rendus coupables de crimes économiques et de sang. Mieux, nous engagerons l'Etat, garant de la paix et de la cohésion sociale, dans une politique d'indemnisation et/ou de réhabilitation des victimes de ces grands dossiers nationaux. Cette démarche vise à rétablir la justice et à soulager les âmes et les cœurs des victimes et leurs familles.

Nous mettrons un point d'honneur à élever chaque fille et chaque fils du Burkina Faso au rang et à la dimension qu'il mérite. Nos héros seront célébrés, nos martyrs seront commémorés, et notre patrimoine sera restauré. En somme, justice sera rendue, car c'est la seule façon pour notre société d'espérer gagner le pardon vrai et sincère des victimes de crimes ainsi que celui de leurs familles respectives.

1.3 Prônons le pardon vrai et sincère

Le Burkina Faso a besoin de tous ses enfants pour travailler main dans la main et faire face aux nombreux défis de développement qui l'attendent. La mise en œuvre de la politique de productivité développante, la stratégie du plein emploi, la stimulation de la croissance sont autant de chantiers qui ne sauraient connaître le succès escompté si nous ne sommes pas tous engagés dans la même dynamique.

Conscients que nous n'arriverons à rien si nous laissons une partie du peuple en marge du processus de construction d'une nation unie et prospère, l'Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République (AJIR) s'engage à lancer une campagne nationale du pardon et de la réconciliation (CNPR) sur l'ensemble du territoire national. Troisième maillon de notre politique de réconciliation conçue autour du triptyque : Vérité-Justice-Réconciliation, le pardon en constitue l'aboutissement. Nous relèverons le challenge du pardon vrai et sincère au nom de la cohésion sociale et pour une solidarité agissante des filles et des fils de notre chère patrie.

Nous nous engageons, à l'issue de la campagne nationale du pardon et de la réconciliation (CNPR), à commémorer chaque année l'unité retrouvée de la nation à travers une Journée de l'Unité Nationale (J.U.N).

2. RENFORÇONS NOTRE DEMOCRATIE

L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 est la preuve de l'attachement du peuple burkinabè à la liberté et à la démocratie comme vertus cardinales de l'homme et de la société. Mais celles-ci gagneraient à être renforcées par l'adoption d'une nouvelle constitution qui garantisse les droits et libertés publiques, consolide la liberté de presse et la promotion de la citoyenneté.

2.1 Adoptons une nouvelle constitution en vue de nous doter d'institutions fortes

L'adoption d'une nouvelle constitution peut paraître actuellement comme un exercice superfétatoire dans la mesure où le peuple a rejeté la tentative d'instaurer une monarchie constitutionnelle ourdie par Blaise COMPAORE, et qu'il s'apprête à organiser les premières élections véritablement libres de son histoire. Mais elle s'avère d'autant plus indispensable que la constitution actuelle, adoptée le 02 juin 1991, était taillée à la mesure de l'ancien président pour lui garantir le pouvoir à vie. Elle vise donc essentiellement à débarrasser de toutes les entorses au renforcement de la démocratie, et des failles

laissées à dessein pour une exploitation politicienne, afin de nous doter d'institutions fortes. La relecture de notre actuelle constitution a pour but principal de :

- Réduire et limiter les pouvoirs du Président du Faso ;
- Rendre le président responsable devant l'Assemblée Nationale ;
- Garantir l'indépendance de la justice ;
- Supprimer la composition bicamérale du parlement ;
- Revoir le mode de désignation des membres du Conseil Constitutionnel en vue de réduire considérablement la mainmise du Président du Faso sur l'institution ;
- Obtenir l'indépendance des juges constitutionnels ;
- Mettre fin à la présidence du Conseil Supérieur de la Magistrature par le Président du Faso ;
- Ouvrir au citoyen la saisine du juge constitutionnel pour toute violation de ses droits et libertés fondamentales ;
- Inscire la limitation du nombre de mandats présidentiels dans les clauses non révisables de notre loi fondamentale;
- Adopter tout amendement constitutionnel susceptible de contribuer au renforcement des institutions et de la forme républicaine de l'Etat.

En vue donc de nous doter d'une constitution débarrassée de toutes dispositions tendant à instaurer un pouvoir personnel, nous instituerons un pouvoir constituant dérivé avec pour mission de proposer un projet de révision constitutionnelle dans un délai de six (06) mois à partir de notre élection.

2.2 Garantissons les droits et libertés publiques

Si la démocratie est le mode de gouvernance qui convienne le mieux à la nature humaine, c'est bien parce qu'elle prend en compte les aspirations de l'homme à la liberté et à l'égalité devant la loi. Le citoyen dans le contexte démocratique, tout en étant soumis à certaines obligations, demeure un sujet de droit, une personne juridique détentrice de certains droits et libertés dont la jouissance mérite d'être garantie. Ces droits et libertés publiques sont pour l'essentiel :

- **Les droits civils et politiques** qui visent à protéger l'individu ou le groupe contre l'arbitraire des détenteurs du pouvoir politique, d'où leur appellation. Ce sont le droit à la vie, le droit au respect du corps humain, le droit à l'égalité, le droit à la sûreté, le droit au suffrage, le droit de propriété, la liberté d'opinion, la liberté de presse, la liberté d'association, la liberté syndicale, etc.
- **Les droits économiques et sociaux** indiquent les actions positives que l'Etat doit entreprendre pour garantir la jouissance et l'exercice de ces droits qui comprennent le droit à l'emploi, le droit à l'éducation, le droit à la santé, la liberté d'entreprendre, la liberté du commerce et de l'industrie, etc.
- **Les droits de solidarité** sont des « **droits collectifs** » qui se défendent et s'exercent au sein d'un groupe spécifique ; ils comprennent le droit à la paix, le droit au développement, le droit à un environnement sain, etc.

Le renforcement de nos institutions qui découlera de la nouvelle constitution, vise surtout à garantir l'universalité de la loi et à assurer l'égalité des citoyens dans son application.

2.3 Consolidons la liberté d'expression et de presse

La liberté d'opinion et la liberté de presse sont classées, comme nous venons de le voir, dans les droits civils et politiques, c'est-à-dire des droits négatifs, que les détenteurs du pouvoir politique doivent se garder de restreindre pour quelque motif que ce soit. En effet, si la presse est souvent considérée comme le « quatrième pouvoir », à côté des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, c'est parce qu'elle joue un rôle fondamental dans l'éducation des citoyens. La presse est d'une contribution inestimable pour le renforcement de la démocratie et la promotion de la bonne gouvernance, puisque qu'elle joue un rôle de veille politique et d'alerte de l'opinion qui oblige les dirigeants à la droiture et à la retenue.

Nous travaillerons donc à garantir et à consolider la liberté d'expression et de presse, puisque comme le soutenait Spinoza, « ***dans un Etat bien gouverné, il est loisible à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense*** ».

Il importe cependant que cette liberté s'exerce dans les normes acceptables et en toute responsabilité, car « trop de liberté tue la liberté », et la condition substantielle de la citoyenneté consiste dans l'exercice effectif des droits et devoirs.

- **Nous consacrerons la dépenalisation du délit de presse.** Nos hommes de média méritent un minimum de couverture dans l'exercice de leur profession à l'instar des avocats notamment,

afin de proscrire les privations de liberté sur la base de simples fautes professionnelles, le cas échéant.

- **Nous plafonnerons les amendes à 500.000F CFA.** La survie de nos entreprises de presse ne saurait être mise en péril à l'issue d'une condamnation.
- **Nous mettrons l'accent sur la réparation morale du préjudice.** Nous en appellerons à la solidarité du monde des médias afin d'élargir et de diversifier les canaux et supports de diffusion du mea culpa, en vue d'une réparation plus efficace du préjudice causé à la victime.

2.4 Promouvons la citoyenneté

Le citoyen est une personne politique qui prend une part effective à la vie et aux décisions qui affectent sa communauté. Le vecteur central de la citoyenneté n'est donc pas la simple possession de droits, fussent-ils reconnus, mais la possibilité de l'exercice effectif de ces droits et la participation efficace aux affaires qui concernent le bien commun. Ce qui suppose alors, pour tout citoyen, la pleine conscience et l'accomplissement de ses devoirs. En effet, si chacun accomplissait ses devoirs convenablement, personne ne revendiquerait de droit. Dans la pratique, le citoyen a des droits en tant qu'être humain, des droits en tant qu'acteur social, et des droits en tant qu'agent économique. Mais il a aussi des devoirs vis-à-vis de sa famille, vis-à-vis de la société dans laquelle il vit et vis-à-vis de sa patrie.

En définitive, la promotion de la citoyenneté se situe dans la connaissance et la jouissance effective des droits et libertés, ainsi que dans l'accomplissement responsable des devoirs. Pour ce faire, il est important de :

- faire connaître les droits et devoirs du citoyen à tous et par tous les moyens. Nous étendrons les cours d'éducation civique à l'enseignement secondaire ;
- dénoncer toutes les violations des droits et libertés publiques ;

Nous intensifierons la sensibilisation sur les droits et libertés publiques aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Nous mettrons en place un centre d'appel gratuit pour permettre la dénonciation des violations graves des droits et liberté des citoyens ;

- encourager les comportements citoyens et lutter contre l'incivisme sous toutes ses formes.

Nous intégrerons des tests de civisme lors de nos examens et concours.

3 DOTONS-NOUS D'UNE JUSTICE INDEPENDANTE, ACCESSIBLE ET EFFICACE

Si l'indépendance de la justice est tributaire d'une véritable séparation des pouvoirs, son accessibilité et son efficacité relèvent respectivement de l'amélioration du service public de la justice et de la modernisation de l'appareil judiciaire.

3.1 Rendons effective la séparation des pouvoirs

La démocratie est fondée sur la liberté du consentement des citoyens qui marque leur adhésion à la communauté, et par conséquent au contrat social. Mais l'exercice du pouvoir politique se fait à travers la réalisation de l'équilibre des forces entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, selon le principe que « **c'est la force qui arrête la force** ».

Or, le régime de la 4^{ème} république était caractérisé par une forte inféodation du judiciaire à l'exécutif, en particulier au Président du Faso en tant que président du Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette situation a fortement délité la substance du pouvoir judiciaire, entraînant l'émergence d'une classe de « supers citoyens » au-dessus de la loi et des institutions de la République.

La séparation effective des pouvoirs est donc la condition sine qua non de l'indépendance véritable de la justice. Pour y arriver, nous travaillerons à réaliser un équilibre et une collaboration entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire tout en faisant en sorte qu'ils disposent de moyens d'actions et de contrôle les uns à l'égard des autres. Pour ce faire, nous allons prévoir dans le cadre de la révision constitutionnelle, des mécanismes de contrepoids dans les rapports entre ces différents pouvoirs. Il s'agira plus précisément de :

- Relire la loi organique relative au CSM dans le but d'assurer une totale autonomie des magistrats ;
- Faire élire le Président du CSM par ses pairs ;
- Mettre en place une commission interne chargée des nominations, affectations, de la gestion des carrières, etc.

3.2 Améliorons le service public de la justice

Le service public de la justice au Burkina Faso est miné par des maux de plusieurs ordres dont les principaux sont :

- L'inadéquation et l'insuffisance des moyens mis à la disposition des acteurs de la justice ;
- L'insuffisance et l'inadaptation de la formation des acteurs de la justice ;
- La désagrégation des valeurs éthiques liées aux métiers de la justice engendrant la violation des règles déontologiques et des tares comme la corruption, l'impunité, l'incivisme et le laxisme ;
- les frustrations et le découragement des populations, la perte totale de confiance en la justice qui se traduit par la tendance à se rendre justice soi-même et la propension à la vindicte populaire.

Il n'est point exagéré de dire que le peuple burkinabè a mal à sa justice.

L'amélioration du service public de la justice vise à rétablir la confiance des justiciables vis-à-vis de notre système judiciaire, et à rapprocher la justice du justiciable. Cela passe par l'augmentation du nombre et le renforcement des capacités du personnel judiciaire, la construction et l'équipement d'infrastructures appropriées.

- Nous faciliterons l'accès aux services de la justice à nos populations en rapprochant la justice du justiciable par la construction ou la réhabilitation de tribunaux de grande instance dans tous les chefs-lieux de provinces et de palais de justice dans tous les chefs-lieux de régions;
- Nous recruterons et nous formerons du personnel judiciaire en nombre et qualité suffisants ;
- Nous veillerons au respect strict de l'éthique et de la déontologie dans les métiers de la justice.

3.3 Modernisons l'appareil judiciaire

Si la justice est l'application du droit, on doit convenir que l'appareil judiciaire repose sur des textes juridiques (lois, décrets, arrêtés, etc.) dans son fonctionnement. Quand on sait que le code pénal burkinabè est la réplique du code pénal français, à quelques exceptions près, alors qu'ils s'appliquent dans des contextes culturels, géographiques, et historiques différents, on doit aussi convenir de la nécessité de réadapter nos instruments juridiques à notre environnement culturel et à la situation actuelle de notre société.

Par ailleurs, dans l'optique de la modernisation de l'appareil judiciaire, il importe de le doter de moyens logistiques et techniques performants, d'assurer la formation initiale et continue de son personnel, ainsi que sa spécialisation pour lui permettre d'atteindre un niveau de compétence à la hauteur des défis de l'heure. A cet effet :

- Nous veillerons particulièrement à l'informatisation effective et intégrale des services du système judiciaire burkinabè.
- Nous doterons le personnel judiciaire d'équipements informatiques et nous assurerons sa formation à l'utilisation de l'outil informatique.-
- Nous procéderons à une actualisation de nos instruments juridiques (code pénal, code de procédure pénale, autres codes et textes majeurs) afin de les adapter aux enjeux de l'heure tels le terrorisme, le djihadisme, les fraudes en tous genres.

3.4 Assurons la sécurité du personnel judiciaire

La modernisation de l'appareil judiciaire, quoi que nécessaire, n'est pas suffisante à l'amélioration du service public de la justice. Il faut encore veiller à assurer la sécurité du personnel judiciaire, afin de garantir la sérénité, la quiétude et la tranquillité nécessaires à l'exercice des métiers de la justice. Dans cette optique, nous mettrons tout en œuvre pour :

- Doter tout le personnel judiciaire d'un statut particulier pour prendre en compte la spécificité de leurs fonctions et de leurs conditions de travail ;
- Assurer la sécurité physique du personnel judiciaire, en renforçant la sécurité dans leurs lieux de services ;
- Assurer la sécurité rapprochée du personnel judiciaire à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et à leurs domiciles, le cas échéant;
- Mettre le personnel judiciaire à l'abri du besoin et de la tentation en revalorisant leur traitement salarial.

Pour l'amélioration du service public de la justice et la modernisation de notre appareil judiciaire, nous réaliserons un investissement de 50 milliards de F CFA sur une période de cinq (05) ans.

4 CONSTRUISONS UNE ARMEE REPUBLICAINE

Si pendant plusieurs décennies, notre armée a été un véritable élément de fierté nationale et perçue comme le creuset de toutes les diversités (ethniques, religieuses, régionales, etc.) de notre nation, il en est tout autrement depuis quelques années. Le divorce semble prononcé entre le peuple et son armée, faisant du coup voler en éclats l'idée d'une armée nationale qui resterait le ciment de notre vivre ensemble !

Les valeurs républicaines qui ont longtemps régi notre armée ont, depuis quelques années, laissé place à une politisation et une instrumentalisation à outrance savamment entretenues dans un infâme dessein de diviser pour mieux régner! Cette situation a eu des conséquences hautement néfastes pour notre armée :

- L'omniprésence des militaires sur la scène politique et dans toutes les sphères de la vie sociopolitique, voire économique ;
- La création de plusieurs chaînes de commandement au sein de l'armée entraînant des clans et des querelles de personnes qui risquent, si rien n'est fait, d'éclabousser toute la République;
- La recrudescence de l'affairisme dans les rangs de l'armée ;
- La démotivation, l'indiscipline, le copinage, les frustrations et les doutes sur l'intégrité de certains gradés du haut commandement semblent prendre le pas sur l'honneur, la discipline, l'esprit de corps et surtout, la loyauté aux intérêts du peuple.

A tous ces maux qui gangrèment nos forces armées nationales, il convient d'ajouter l'inadéquation entre la formation, les stratégies et les équipements de notre armée face au nouveau défi que représente la menace terroriste depuis quelques années.

Ce tableau peu reluisant de notre armée nous interpelle et commande que nous nous employions à construire une armée véritablement républicaine qui passera par la réalisation de **l'unicité du commandement militaire**, la formation et l'encadrement de nos forces armées et enfin par la mise de notre armée au service de la cohésion nationale.

4.1 Réalisons l'unicité du commandement militaire

Avec la dissolution du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) intervenue à la suite du coup d'Etat du 16 septembre 2015, notre armée semble retrouver un commandement unitaire, mettant ainsi fin à la situation de bicéphalisme au niveau de la hiérarchie militaire. Le démantèlement et l'affectation des éléments de l'ex RSP actés, il est désormais plus que nécessaire de traduire dans les actes, l'unicité du commandement militaire en prenant des mesures fortes pour restaurer la confiance, la solidarité de corps et le respect de la hiérarchie au sein de nos forces armées.

Quelles mesures allons-nous engager pour matérialiser et capitaliser l'unicité retrouvée du commandement de notre armée?

- Nous créerons une garde nationale placée sous le commandement du chef d'état-major de la Gendarmerie Nationale, chargée spécialement de la protection des institutions de la République. Cette garde nationale sera composée aussi bien de militaires, de gendarmes

quede policiers d'un niveau scolaire satisfaisant à qui il sera délivrer une formation aussi bien pratique que théorique de haut niveau ;

- Nous créerons dès les 100 premiers jours de notre mandat une unité d'élite de lutte contre le terrorisme, placée sous le commandement du chef d'état-major général des Armées. Des éléments de l'ex RSP feront partie de cette unité ;
- Nous conformerons notre schéma de commandement aux standards des armées modernes et républicaines de sorte à ce qu'un général soit effectivement à la tête d'une division afin d'éviter les commandements de fait et les chaînes de commandement parallèles.

4.2 Formons et encadrons nos forces armées

Notre farouche volonté de faire de nos forces armées une armée véritablement républicaine passe aussi par une meilleure formation et un encadrement rigoureux de nos forces armées. Pour ce faire :

- Nous diligenterons dès la première année de notre magistrature, un recensement biométrique en vue d'assainir les effectifs de notre armée. Ce recensement nous permettra d'engager notre plan volontariste de restructuration de notre armée ;
- Nous adopterons un code national de valeurs militaires destiné à la formation citoyenne de nos forces armées ;
- Tout en tenant compte du secret défense, nous garantirons à l'ensemble de nos troupes ainsi qu'à notre peuple, une information juste sur les allocations et autres avantages harmonisés au sein de l'armée en vue d'éviter les revendications irréalistes ou infondées ;
- Nous n'hésiterons pas à exploiter les réseaux de notre diplomatie afin d'offrir à nos forces armées des modules de formation et des stages de perfectionnement qui tiennent compte des enjeux de la lutte anti-terroriste ;
- Nous consacrerons 20 milliards par an à la formation continue et à l'équipement de nos forces armées ;
- Nous reverrons le système de promotion aux grades qui sera totalement axé sur le mérite militaire et le patriotisme et nous veillerons à ce que la haute hiérarchie militaire soit occupée par des hommes et des femmes apolitiques d'une probité irréprochable.

4.3 Mettons notre armée au service de la cohésion nationale

Nous nous emploierons à faire de notre armée l'un des principaux socles de la cohésion sociale et de l'unité nationale. En effet, mettre notre armée au service de la cohésion nationale revient pour nos

forces armées à assurer dans leur sens le plus noble, les missions fondamentales à elles dévolues et contenues dans la loi portant organisation de la défense nationale. Il s'agit de :

- garantir la sécurité, la souveraineté et l'intégrité du territoire national,
- participer au développement socio-économique national,
- prendre en matière de protection civile, les mesures de prévention et de secours que requièrent en toutes circonstances, la sauvegarde des populations et la protection des biens (catastrophe, risques majeurs de toute nature)
- contribuer à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits en prenant part aux actions militaires et humanitaires sous l'égide de l'ONU et des organisations régionales et sous régionales.

Aussi, notre action consistera-t-elle à œuvrer à garantir toutes les conditions et à fournir tous les moyens concourant à la réalisation effective desdites missions.

- Nous consacrerons 10 milliards à la redynamisation du génie militaire qui verra ses capacités opérationnelles renforcées afin de participer efficacement (bien entendu dans un environnement de concurrence saine) à des réalisations d'intérêt général telles que la construction d'écoles, de bâtiments administratifs, de camps militaires, de routes et pistes rurales, de ponts, la confection de mobiliers scolaires, etc. ;
- Nous commettrons et nous équiperons conséquemment des effectifs de nos troupes pour la production vivrière et maraîchère dans les plaines aménagées du pays.

5. INSTAURONS UNE VERITABLE JUSTICE SOCIALE

La paix et la cohésion sociale indispensables à la survie et au renouvellement de toute société humaine sont tributaires de la justice sociale et de l'équité dans la gestion et la répartition de ses ressources naturelles. Mais celles-ci résultent de la promotion de certaines valeurs humaines et morales, et de l'adoption de mesures efficaces contre les menaces du tissu social.

5.1 Promouvons les valeurs fondamentales

Les valeurs fondamentales sont relatives à la vie et à la dignité de l'homme en tant qu'être social. Ses rapports avec les autres doivent être teintés d'honnêteté et de loyauté, de solidarité et d'humanisme.

Malheureusement, force est de constater que depuis quelques années, nous vivons dans un climat d'incivisme et d'intolérance grandissants. Cette situation se manifeste par la recrudescence des crimes crapuleux, la corruption généralisée, le goût du gain facile, la perte et l'inversion de nos valeurs

traditionnelles telles que l'honnêteté, le respect des aînés, le respect de la parole donnée, l'entraide et la solidarité, etc.

Aussi, en tant qu'habitants du « pays des hommes intègres », les burkinabè se doivent-ils de promouvoir la dignité humaine, l'intégrité, le sens du patriotisme, l'esprit de sacrifice et de partage, l'amour du travail bien fait et le respect de la chose publique. Pour y parvenir, les mesures suivantes s'imposent :

- Nous étendrons l'instruction civique et morale jusqu'à la classe de terminale pour encrever durablement les valeurs basiques dans les esprits de nos enfants,
- Nous engagerons une politique nationale de sensibilisation et d'éducation citoyenne destinée à toute la population ;
- Nous repenserons notre système de reconnaissance de la nation en instaurant une distinction pour les citoyens auteurs d'actes héroïques ou d'œuvres utiles. A ce titre, nous instituerons une « **journée nationale du mérite** » pour récompenser ceux d'entre nous qui se seront distingués par leur sens du patriotisme et leurs comportements citoyens.

5.2 Prévenons et luttons efficacement contre la corruption

Bien que notre pays ne soit pas étiqueté comme faisant parmi les pays les plus corrompus au monde (85^e sur 175 dans le classement 2014 de Transparency international), il convient de souligner que le phénomène de la corruption prend de plus en plus une ampleur inquiétante. Les derniers rapports annuels du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso font état d'une propagation du phénomène dans tous les secteurs d'activités.

Ce fléaubouscule tous les principes et affecte négativement le tissu économique et social. Il sape les bases de la république, freine les transactions financières et le progrès économique, décourage l'initiative et l'investissement privés, appauvrit l'Etat et crée une atmosphère d'insécurité judiciaire incompatible avec un climat propice à la création de richesses.

Pour garantir une saine concurrence économique et un libre accès au service public, il est indispensable de lutter efficacement en vue d'éradiquer la corruption. Pour ce faire, un certain nombre de mesures s'imposent :

- Nous renforcerons notre dispositif juridique de lutte anti-corruption ;
- Nous étendrons les prérogatives de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) aux fins de lui permettre d'engager directement des poursuites judiciaires contre les gestionnaires indéliques de l'argent public ;

- Nous mettrons en place un programme triennal de renforcement des capacités opérationnelles des organismes et structures de lutte contre la corruption, d'une dotation annuelle de 500 millions de F CFA ;
- Nous mettrons en place un numéro vert accessible gratuitement par tout citoyen désirant dénoncer un cas de corruption.

5.3 Réduisons la fracture sociale

Notre pays se caractérise par une fracture sociale de plus en plus béante. En effet, pendant qu'une minorité d'hommes d'affaires agglutinés autour du pouvoir s'accaparent toutes les richesses, l'écrasante majorité de la population croupit dans une misère inqualifiable. Ainsi, les 20% les plus riches au Burkina Faso ont un revenu moyen 7 fois supérieur aux 20% les plus pauvres. C'est cela notre effroyable réalité !

L'accès des populations aux services sociaux de base a toujours été une priorité pour le Burkina Faso depuis la première génération des stratégies de réduction ou de lutte contre la pauvreté. Dix années après leur mise en œuvre, le Burkina Faso a pu atteindre un taux de croissance économique moyen de 5,2% tandis que l'incidence de la pauvreté n'a baissé que de l'ordre de 2,5 points passant de 46,4% à 43,9% entre 2003 et 2010. Cela s'explique par la forte croissance démographique et les conséquences des différentes crises qui ont montré une grande vulnérabilité de notre pays et particulièrement des populations les plus démunies face aux chocs exogènes.

La paix sociale ne pouvant s'accommoder d'une telle situation, nous devons impérativement réduire de façon drastique la fracture sociale en ramenant progressivement le fossé entre riches et pauvres à des proportions humainement acceptables. Que devons-nous faire pour y parvenir ?

- Nous relèverons le SMIG de 30 864F à 50 000 F CFA au 1^{er} janvier 2017 au plus tard;
- Nous procéderons à la relecture de la grille salariale des travailleurs du public et du privé dans le sens d'une amélioration conséquente de leur niveau de vie ;
- Nous favoriserons le plein emploi grâce à notre politique inédite et pragmatique de création d'employeurs et d'emplois;
- Nous faciliterons l'accès de tous à l'eau potable, à un logement décent, à l'énergie, à une santé saine et une éducation de qualité à travers la mise en œuvre de notre politique dans ces domaines respectifs;
- Nous nous engageons, dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) à assurer l'accès gratuit de tous à des soins de santé primaires et aux premiers soins d'urgence ;

- Nous instaurerons un impôt sur les grandes fortunes pour renforcer notre solidarité à l'endroit des couches vulnérables.

5.4 Offrons l'égalité des chances à tous

Dans la mesure où toute injustice engendre des frustrations et des rancœurs, la réconciliation nationale et le pardon sincère ne pourraient être durables que si nous travaillions à offrir l'égalité des chances à tous.

Si nous pouvons nous féliciter et louer le fait qu'il n'existe pas dans notre pays des privilèges et avantages liés à une ethnie ou une religion, il faut toutefois déplorer les discriminations multiformes dues à la naissance, aux conditions sociales ou aux convictions politiques.

Par conséquent, nous devons veiller à garantir l'égalité de tous devant la loi, conformément à notre loi fondamentale, et à rendre la loi égale pour tous. Dans cette optique, nous nous engagerons à proscrire toute forme de discrimination et à supprimer tous les privilèges liés à l'ethnie, à la filiation, à la famille, à la région, à l'appartenance politique, à la religion et au sexe. Concrètement:

- Nous renforcerons le dispositif juridique afin de lutter énergiquement contre toutes les formes de favoritisme, de népotisme et de clanisme ;
- Nous instituerons un numéro vert pour la dénonciation de tout acte de discrimination à l'égard d'un citoyen burkinabè ;
- Nous faciliterons la mise en œuvre de la disposition constitutionnelle relative à la saisine du juge constitutionnel par tout citoyen victime de quelque forme de discrimination.

Après avoir ainsi jeté les bases institutionnelles, démocratiques, humaines et sociales en vue de recoudre le tissu social affecté par plusieurs années de crises sociopolitiques, nous pouvons dorénavant entreprendre sereinement la relance de notre économie.

RELANÇONS NOTRE ECONOMIE

II. RELANÇONS NOTRE ECONOMIE

Notre pays est plongé depuis quelques années dans un marasme économique dû non seulement à des politiques économiques hasardeuses mais aussi et surtout au climat d'incertitude consécutif aux velléités de modification constitutionnelle nourries par le régime COMPAORE. Cette situation s'est exacerbée au cours de la période transitoire qui s'est ouverte au lendemain de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Cette léthargie économique commande que nous prenions des mesures fortes et adéquates en vue de remettre notre économie sur de bons rails. La relance de notre économie passe nécessairement par la création des conditions d'une économie dynamique.

1. CREONS LES CONDITIONS D'UNE ECONOMIE DYNAMIQUE

Il s'agira pour nous d'établir les bases institutionnelles, énergétiques et infrastructurelles de notre décollage économique.

1.1. Encourageons l'investissement privé

L'investissement privé est un puissant moteur de croissance, créateur d'emplois et de développement inclusif et durable. Mais force est de reconnaître que le niveau de l'investissement privé reste largement en deçà de nos attentes pour redynamiser notre économie.

Par conséquent, l'amélioration constante de l'environnement des affaires dans notre pays doit être un défi majeur. Il s'agira pour nous d'engager des actions concrètes :

- Nous renforcerons la sécurité des personnes et des biens afin de garantir des conditions propices à l'investissement étranger ;
- Nous favoriserons une concurrence saine entre les acteurs du secteur privé en améliorant les conditions d'accès à l'information économique ;
- Nous engagerons un plan volontariste d'apurement de la dette intérieure afin de renforcer le partenariat public-privé national ;
- Nous créerons des facilités fiscales et douanières pour encourager l'investissement privé national ;
- Nous encouragerons l'actionnariat privé interne par le lancement d'emprunts obligataires à des conditions alléchantes ;

1.2 Augmentons la part de l'investissement public dans le budget de l'Etat

L'investissement public constitue la rampe de lancement de la croissance économique dans la mesure où il assoit les bases infrastructurelles nécessaires à tout processus de développement.

Cependant, la part réelle consacrée à l'investissement dans le Budget de l'Etat est très insignifiante ; ce qui ne permet pas de soutenir le rythme d'une économie dynamique. Des 38% d'investissement déclarés au titre 5 du budget de l'Etat, gestion 2015, moins de 50% sont réellement consacrés aux investissements. Il nous faut donc relever significativement l'enveloppe budgétaire destinée à l'investissement public afin de booster notre développement économique. Dans la pratique :

- Nous réduirons les charges de fonctionnement de l'Etat. A ce titre, nous procéderons à un véritable toilettage des lignes budgétaires afin d'extirper du budget toutes les dépenses inutilement onéreuses ;
- Nous lutterons vigoureusement contre la fraude et l'évasion fiscales et nous relèverons le taux de pression fiscale en vue d'atteindre à l'horizon 2020, un taux autour de 20% du PIB ;
- Nous encouragerons la mutualisation des moyens de fonctionnement de l'Etat afin de générer des économies ;
- Nous élargirons l'assiette de l'impôt par l'organisation et la professionnalisation du secteur informel ;
- Nous allouerons 50% des revenus miniers à l'investissement public.

1.3 Dotons-nous d'une capacité énergétique adéquate

C'est un truisme ! Nos capacités énergétiques sont dérisoires et en totale inadéquation avec nos ambitions de développement. Nos installations énergétiques dont la quasi-totalité est d'origine thermique sont obsolètes. Notre production énergétique, tout en étant en deçà de nos besoins est de surcroît, démesurément coûteuse. Cette situation d'indigence énergétique est de nature à compromettre le fonctionnement serein et régulier de notre économie.

La maîtrise de l'énergie se révèle pourtant être un impératif dans tout processus de développement. Nous devons donc travailler à avoir une énergie disponible en quantité et en qualité suffisantes pour soutenir notre politique de développement. Pour cela, il est impérieux d'envisager les mesures fortes:

- Nous assainirons la gestion de la SONABEL en réalisant un audit sur la gestion des 10 dernières années afin d'identifier le niveau réel d'investissement et connaître l'état des besoins en investissements ;
- Nous renforcerons nos capacités actuelles de production par l'optimisation de nos infrastructures existantes en vue de satisfaire la demande actuelle ;
- Nous promouvoir les sources d'énergie alternatives notamment le solaire qui constitue une source intarissable, écologique et abondante qui ne demande qu'à être valorisée ;
- Nous nous doterons d'une véritable expertise nationale dans le domaine de l'énergie solaire par la création d'un centre de recherches spécialement orienté sur l'énergie solaire ;
- Nous négocierons, dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC), la suppression sur 10 ans des taxes sur l'importation des matériels et équipements solaires ;
- Nous lancerons un programme décennal de couverture totale des besoins énergétiques des 2,5 millions de ménages et plus de 500 mille entreprises. Nous couvrirons le déficit estimé à plus de 1000MW par ;
 - 1- la construction de 30 centrales solaires d'une capacité minimale de 990MW pour un coût global de 1380 milliards ;
 - 2- La construction de 02 barrages hydro-électriques de la taille de Samandeni pour une capacité totale de production estimée à 32MW. Coût global : 364milliards

1.4 Développons la maîtrise de l'eau

L'eau se révèle un vecteur incontournable du développement de notre pays qui, nonobstant son relief plat et relativement peu arrosé, dispose d'un réseau hydrographique assez important, surtout dans sa partie méridionale.

Le Burkina Faso dispose de ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines) relativement importantes sur son territoire, inégalement réparties tant au niveau spatial que temporel. Les eaux de surface, outre la production d'eau potable, contribuent fortement au fonctionnement de plusieurs pans de l'économie nationale tels que l'agriculture, l'élevage, la production industrielle et minière, etc. Les eaux souterraines quant à elles, constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable. Le total des ressources en eau renouvelables internes est estimé à 12 500 millions de m³ par an.

La demande totale en eau du Burkina est d'environ 2 500 millions de m³ par an dont 80% provient de l'hydroélectricité. 95 % de cette demande hydroélectrique se trouve dans le bassin du Nakambé. La demande consommatrice dont les secteurs les plus demandeurs sont l'irrigation (64%), la consommation des ménages (21%) et l'élevage (14%), est estimée à 505 millions de m³/an.

En dehors de la SN SOSUCO à Banfora, des brasseries BRAKINA/SOBBRA à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou et de la tannerie TAN-ALIZ à Ouagadougou, la demande industrielle reste globalement faible.

Toutefois, en dépit d'une demande globale en eau encore faible par rapport aux besoins moyens d'une économie développante, la maîtrise de nos ressources en eau reste confrontée à de nombreux problèmes qui se résument essentiellement d'une part, à une pluviosité faible et aléatoire (depuis une quarantaine d'années, la pluviosité en proie aux changements climatiques, a régulièrement baissé, avec des périodes de sécheresse accrue, spécialement dans les années 80, les précipitations sont souvent inégalement réparties, d'une année à l'autre et au cours d'une même saison des pluies) et d'autre part, à la nature géologique de nos roches (Il s'agit essentiellement de roches cristallines qui ne sont pas aptes à contenir des aquifères épais, continus et productifs. Il en résulte que ce type de formation ne peut généralement fournir des débits importants propres à satisfaire les gros besoins ponctuels, tels que les besoins des centres urbains, les besoins industriels ou les besoins de la grande irrigation.).

Aussi, au regard de la faiblesse de nos ressources renouvelables disponibles, de la situation déficitaire des aquifères au cours des dernières décennies, notre pays est considéré comme étant en situation de pénurie, au sens de la gestion durable des ressources en eau.

Face à cette situation, la maîtrise de l'eau se présente à nous comme un impératif incontournable dans notre volonté inébranlable de développer notre pays.

Quelles actions allons-nous concrètement entreprendre en vue d'une véritable sécurité hydraulique ?

- Nous ferons un toilettage du cadre juridique de la gestion de nos ressources en eau et nous leverons tous les goulots d'étranglement en élaborant et en faisant adopter des textes réglementaires en adéquation avec nos réalités sociales pour une véritable application de la Loi N°002 du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- Nous nous doterons d'une véritable expertise nationale rompue aux questions et mécanismes de la maîtrise de l'eau ; pour cela, nous ne ménagerons aucun effort ni ne ferons aucun complexe à nous ouvrir vers l'expertise de pays à l'origine désertiques où la maîtrise de l'eau est aujourd'hui une réussite sans précédent ;
- Nous procéderons au désensablement de plusieurs cours d'eau naturels et artificiels (lac BAM, lac DEM, barrages,...) afin d'augmenter leur capacité de stockage ;

- Nous développerons des systèmes innovants de collecte et de stockage des eaux de pluies et de ruissellement, à l'image de l'impluvium

1.5 Restaurons et modernisons notre système de transport et de communication

En tant que pays enclavé, les infrastructures de transport et de communication occupent une place prépondérante dans notre vision du développement du Burkina Faso. Aussi, la restauration et la modernisation de notre système de transport et de communication constitueront l'un des fondements de la relance de notre économie.

a. Entretien de notre réseau routier et construction de nouvelles infrastructures de transport

Bien qu'en constante progression, le réseau routier classé de notre pays long de 15300 Km dont 3250 de routes bitumées et plus de 12 000 Km de routes en terre, reste l'un des moins développés de la sous-région eu égard à la superficie totale du territoire national et surtout à son taux de bitumage qui peine à atteindre les 20%. Des provinces entières, 55 ans après l'indépendance, n'ont toujours pas le moindre kilomètre de route bitumée.

De plus, le laxisme, la gabegie et la corruption qui depuis longtemps gouvernent la construction de nos infrastructures routières ne nous ont pas permis de disposer de routes de bonne qualité. A cela, il convient d'ajouter le phénomène de surcharge (plus de 34% des poids lourds contrôlés sur le réseau classé sont en surcharge).

Par ailleurs, construit dans la première moitié du 20^e siècle, le réseau ferré national long de 623 Km dont 518 réellement fonctionnels requiert une attention toute particulière dans le cadre de l'exploitation de nombreux minerais dont regorge le sol burkinabè.

Quelles actions allons-nous entreprendre concrètement ?

- Nous relèverons la dotation du Fonds d'entretien routier (FER-B) qui passera ainsi de 13 milliards/an à 20 milliards afin d'assurer un entretien plus régulier de nos routes avec une plus grande anticipation ;
- Nous prendrons des mesures draconiennes contre le non-respect des standards de charge ; notamment une taxe dissuasive à la surcharge car ceux qui détériorent nos routes doivent payer pour leur entretien ;
- Nous rechargerons 4 000 km de routes en terre par an, pour un coût annuel de 60 milliards de FCFA. Ainsi, sur 03 ans, nous aurons procédé au reprofilage des 12 000 Km de routes non bitumées ;

- Nous rendrons nos villages et villes accessibles en toute période de l'année par la construction d'ouvrages de franchissement pour un coût annuel de 10 milliards;
- Nous engagerons une politique volontariste de désenclavement du pays par la construction d'au moins 100 à 150 Km de route bitumée par an. Ainsi, toutes les régions devront être interconnectées par le bitume au bout de 10 ans;
- Nous moderniserons notre système de péage routier et nous délèguerons intégralement sa gestion à un concessionnaire privé ;
- Nous encouragerons le partenariat public-privé dans la réalisation et l'exploitation de nos routes et d'autres infrastructures de transport ;
- Nous engagerons les études et nous rechercherons les financements nécessaires à la réalisation des voies expressives Ouagadougou-Koudougou et Bobo-Dioulasso-Banfora.

La restauration et la modernisation de nos infrastructures de transport permettra de générer sur cinq (05) ans, **10 000 emplois directs et indirects.**

b. Adaptons nos moyens de communication à notre vision du développement

Bien que nous ayons été l'un des premiers pays d'Afrique francophone à disposer des instruments classiques de la communication à savoir la radio et la télévision nationales, notre système de communication accuse aujourd'hui un grand retard sur plusieurs pays de la sous-région ouest africaine. En dépit de l'introduction des technologies de l'information et de la communication, notre dispositif de communication peine à offrir les garanties pour une administration efficace et une économie compétitive.

- Les équipements et les programmes de la télévision nationale ne répondent pas aux standards internationaux en termes de qualité ;
- L'inadéquation entre les programmes de la radio et de la télévision et les besoins de développement de nos populations.

De façon pratique, pour redynamiser notre système de communication :

- Nous déploierons les efforts nécessaires pour étendre le signal de la télévision nationale sur toute l'étendue du territoire national et nous renforcerons qualitativement et quantitativement ses installations et équipements ;
- Nous promouvons l'approche de la communication pour le développement par le soutien et l'incitation à la création de stations de radio de développement dans les chefs-lieux de département ;

- Nous repenserons le fonctionnement et le contenu des programmes de la télévision et de la radio nationales en les inscrivant dans une dynamique qui accompagne et promeut le développement.

1.6 Réduisons la fracture numérique par le développement des TICs

Aucune nation ne saurait envisager un développement harmonieux de ses couches sociales sans une vulgarisation des moyens et outils technologiques de l'information et de la communication. Les TICs constituent incontestablement l'un des facteurs clés de la réforme et de la transformation des administrations, devant contribuer à améliorer substantiellement les services proposés aux citoyens.

Le Burkina Faso peine toutefois à entrevoir son développement par les TICs du fait notamment de l'absence de politiques intégrées de développement des TICs. En effet, plusieurs projets sont initiés mais connaissent des résultats mitigés par défaut d'une synergie nationale de planification et de réalisation intégrée. Ainsi, est-il fréquent de noter la réalisation d'un même projet au sein de différents départements de notre administration de manière complètement isolée et dépourvue d'une vision globale d'intégration avec d'autres départements. Cette situation engendre des efforts inutiles de refinancements de la part de l'Etat et ne permet pas d'optimiser la dépense publique. Aussi, la situation des TICs dans notre pays se traduit-elle par :

- l'inexistence d'une infrastructure nationale suffisamment dimensionnée de transport intelligent de données voix, vidéo, etc., permettant aux différents acteurs (administration publique, secteur privé, ménages, banques) l'atteinte des objectifs d'une *production performante* ;
- le coût élevé de l'accès à internet, la qualité médiocre de la bande passante et la forte instabilité du réseau ;
- la non couverture de tous nos départements et villages par le réseau filaire de l'ONATEL et par le réseau GSM ;
- la qualité médiocre des services offerts par les opérateurs de téléphonie mobile et leurs coûts très élevés.

Aussi, dans le cadre de la gouvernance électronique :

- Nous développerons une infrastructure de communication nationale adaptée. Nous procéderons à une remise à niveau de l'infrastructure de communication de notre pays par le déploiement d'une infrastructure nationale de grande capacité : un backbone national en fibre optique. Cette infrastructure permettra la concrétisation d'objectifs ambitieux tels que :

- le déploiement d'un réseau national d'agrégation du secteur public,
 - le déploiement de systèmes de communication et de collaboration intégrés du secteur public,
 - le partage d'infrastructures et de services,
 - le déploiement d'un réseau de l'éducation nationale et de la recherche,
 - le développement d'une infrastructure nationale de signature électronique.
- Nous apporterons des solutions applicatives adaptées à nos besoins. Nous offrirons aux burkinabè un environnement suffisamment sécurisé et dimensionné pour offrir des applications et des services utiles répondant à leur besoin, parmi lesquels on peut citer :
 - l'e-ID,
 - l'EHR (système de dossiers médicaux électroniques),
 - l'e-Signature afin de favoriser une administration zéro papier,
 - le Cloud privé des administrations.

Tout cet écosystème permettra ainsi aux enseignants, chercheurs, médecins, associations, services sociaux, municipalités et administrations locales de pouvoir prendre des initiatives dans le domaine des TICs en créant des applications et en remplissant des bases de données, tout en tenant compte non seulement des interdépendances mais aussi de la cohérence de leurs actions.

- Nous développerons les solutions techniques pour l'impératif de connectivité internet du Burkina Faso. Nous veillerons à quantifier, dimensionner et planifier convenablement les besoins en termes de connectivité internet de notre pays, de manière à apporter les réponses techniques adaptées. Nous travaillerons à fédérer le trafic national et à installer une ou plusieurs stations d'entrées/sorties pour les échanges internet du pays. Lesdites stations devront rallier le pays aux nombreuses solutions de câbles sous-marins existants sur les côtes ;
- Nous ferons du Burkina Faso un pays de services par les TICs. Notre vision de développement du Burkina Faso par les services entend faire en sorte qu'une franche de notre population puisse bâtir un bagage technique en matière de TIC pouvant permettre une transformation de l'économie par nos capacités à développer des services innovants ;
- Nous prendrons des mesures incitatives en vue d'amener les opérateurs téléphoniques à œuvrer dans le sens de la couverture totale du territoire national dans les 05 prochaines années ;

- Nous attribuerons une (01) nouvelle licence à un nouvel opérateur de la téléphonie mobile et garantirons les conditions d'une concurrence saine qui devra à terme entraîner une baisse des coûts de communication.

1.7 Promouvons et valorisons les résultats de la recherche scientifique et de l'innovation

La recherche scientifique occupe une place de choix dans notre vision du développement. S'il est indéniable que notre pays a connu d'importants succès dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation, en témoigne les nombreux compatriotes primés lors des forums organisés au Burkina Faso et ailleurs dans le monde, il n'en demeure pas moins vrai que l'impact des fruits de cette recherche tarde à influencer qualitativement notre processus de développement. En effet, la problématique fondamentale de notre recherche scientifique réside dans la promotion et la vulgarisation de ses résultats.

C'est en se fondant donc sur le fait que la recherche scientifique, l'invention et l'innovation jouent un rôle de pilier dans le développement socio-économique des pays que nous entendons redonner toute sa place à ce secteur d'activités. Au regard de notre niveau actuel de développement, les pistes d'exploration ne manquent sans doute pas pour nos chercheurs.

Aussi, bien qu'en mettant l'accent sur la recherche destinée à nous assurer une sécurité alimentaire, les domaines tels que la pharmacopée, la médecine, l'hygiène et l'assainissement, l'énergie, l'hydrologie, l'électronique, la climatologie, les sciences humaines, etc., ne devront pas être en reste.

Concrètement :

- Nous allouerons courageusement 0,5% de notre Produit Intérieur Brut au financement de la recherche et à la vulgarisation de ses résultats ;
- Nous promovons la recherche-développement en fixant des objectifs mesurables à la recherche assortis d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ;
- Nous développerons un système efficace de communication par la création et/ou le renforcement des services de communication des structures de recherche, par identification des outils et canaux de communication appropriés ;
- La problématique de la valorisation des résultats de la recherche est aussi une question de marketing. Nous développerons une stratégie nationale afin de mieux vendre la qualité de notre recherche auprès des investisseurs pour espérer mobiliser les fonds nécessaires à son approfondissement ou à l'implémentation de ses résultats, à leur valorisation ;

- Nous rendrons disponibles plus d'une dizaine de bourses par an pour des stages de perfectionnement à nos chercheurs dans les meilleurs centres de recherche du monde ;
- Nous créerons et garantirons les conditions propices (cadre de travail, facilités de recherches, système de communication performant, etc.) à l'implantation au Burkina Faso, de tout chercheur burkinabè et/ou étranger.

2. ATTEIGNONS UNE PRODUCTIVITE DEVELOPPANTE

L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur l'agriculture, avec une industrie peu développée et un commerce principalement animé par le secteur informel et caractérisé par l'importation de produits manufacturés. Elle est par conséquent marquée par une faible imbrication entre les trois secteurs traditionnels de l'économie que sont le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Pourtant, les changements structurels indispensables dans une économie dynamique passent par une grande imbrication et une meilleure articulation entre les activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'agriculture favorise le développement industriel en fournissant des matières premières à coût réduit aux industries de transformation. Elle offre également une alimentation à faible coût permettant d'entretenir la force de travail.

En outre, la hausse de la productivité agricole libère de la main d'œuvre qui sera employée dans les activités industrielles. Ce qui réduit le chômage et améliore le potentiel de croissance économique.

L'amélioration des revenus agricoles permettra non seulement de stimuler la consommation de biens manufacturés, mais aussi un accroissement de l'épargne nationale qui servira à financer de nouveaux investissements dans l'industrie et les services.

L'industrie à son tour influence fortement l'agriculture. En amont de la production agricole, elle fournit les matériels agricoles et favorise la production et les consommations intermédiaires comme les engrais. En aval, les industries agroalimentaire et textile représentent des débouchés importants. C'est ainsi qu'une industrie dynamique s'impose comme le moteur de la modernisation de l'agriculture et le vecteur de la promotion du secteur tertiaire.

2.1. Dans le secteur primaire

Pour atteindre une productivité développante dans le secteur primaire, nous devons impérativement moderniser l'agriculture en vue d'assurer la sécurité alimentaire des burkinabè, optimiser la filière

production cotonnière et professionnaliser l'élevage pour augmenter les revenus du secteur, tout en créant les conditions de sécurité foncière en milieu rural.

2.1.1 MODERNISONS NOTRE AGRICULTURE

L'agriculture occupe près de 90% de la population du Burkina Faso et représente environ 45% du PIB, mais elle peine à assurer notre sécurité alimentaire et à booster l'économie nationale.

Cette situation s'explique par l'arriération technique et le manque de formation de la majorité des acteurs du secteur agricole, sans oublier les facteurs naturels défavorables que sont la pauvreté des sols et la mauvaise pluviométrie, la désertification et les aléas climatiques. D'où le faible niveau de la productivité qui en fait une agriculture de subsistance.

Pour sortir de cette impasse, nous devons améliorer les performances des facteurs et des moyens de production, c'est-à-dire moderniser notre agriculture. Cela passe par la mécanisation et la promotion de l'agriculture intensive, ainsi que la formation et la dotation des acteurs en semences améliorés. La stratégie de mise en œuvre de la modernisation de l'agriculture s'appuie donc prioritairement sur la création d'écoles d'agriculture et d'élevage et de centres de formation agropastorale dans les quarante-cinq provinces et les treize régions du pays, avec un accent particulier sur les zones agricoles et pastorales. Cela va contribuer à combiner l'agriculture et l'élevage qui s'enrichissent mutuellement (apport de fumure organique aux champs qui, en retour, apportent les fourrages et les cultures aux animaux).

Ensuite, il faut équiper toutes les provinces en machines agricoles (tracteurs et motoculteurs) par la création d'unités techniques d'agriculture animées par des techniciens d'agriculture, des conducteurs et des réparateurs d'engins. Pour y parvenir, nous allons conclure des accords de prêts avec des institutions spécialisées avec option transfert de technologie.

Enfin, il faut doter tous les acteurs en semences et cultures adaptées aux spécificités pédologiques de chaque région. Dans la pratique:

- Nous doterons chacune des 13 régions d'un centre de formation et de production agropastorale (ferme école) ;
- Nous mettrons en place des unités techniques d'agriculture chargées de la gestion des équipements agricoles modernes (tracteurs, motoculteurs, motopompes) ;
- Nous ouvrirons des boutiques de semences dans chaque village et hameau de culture du Burkina Faso.

Toutes ces conditions réunies, nous pouvons enfin espérer atteindre la sécurité alimentaire.

2.1.2 ASSURONS NOTRE SECURITE ALIMENTAIRE

A la différence de l'autosuffisance alimentaire qui est une notion politique, polémique et relevant de la pure spéculation, la sécurité alimentaire exprime notre capacité à assurer une alimentation suffisante et qualitative à l'ensemble de la population. Au-delà donc de l'accroissement de la production agricole, il faut considérer la consommation alimentaire pour mieux gérer la question de la sécurité alimentaire.

Partant de l'hypothèse que les céréales constituent les produits les plus consommés par les burkinabè, on peut conclure à l'idée que notre sécurité alimentaire est tributaire de l'augmentation de la production nationale en céréales. Ce qui confirme singulièrement la formule du leader de la révolution d'Août 1983 : « Produisons ce que nous consommons ; consommons ce que nous produisons ».

En d'autres termes, la sécurité alimentaire vise :

- l'augmentation de façon durable des disponibilités alimentaires ;
- le renforcement de la résilience des communautés et des ménages vulnérables ;
- l'amélioration de l'accessibilité physique et financière aux aliments;
- l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;

Pour atteindre la sécurité alimentaire :

- Nous augmenterons les disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable ;
- Nous renforcerons le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables ;
- Nous améliorerons l'accessibilité physique et financière aux aliments par le désenclavement des zones de production et de consommation des denrées alimentaires, ainsi que l'accroissement des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation;
- Nous améliorerons l'état nutritionnel des populations en assurant la diversité alimentaire des ménages et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires;
- Nous renforcerons la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'amélioration du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; l'amélioration de la gouvernance financière et le développement de l'assurance agricole.
- Nous encouragerons et nous soutiendrons l'agriculture vivrière et familiale en mettant des semences améliorées à la disposition des producteurs ;
- Nous promouvoir et nous soutiendrons l'agriculture biologique en mettant en place un programme national de fertilisation des sols ;

- Nous développerons la culture irriguée par l'aménagement et la mise en valeur des superficies restantes (plus de 185000 hectares irrigable).

L'aménagement des plaines et bas-fonds pour l'intensification de notre production permettra de créer **100 000 emplois** sur cinq (05) ans.

2.1.3 OPTIMISONS LA FILIERE COTON

Le coton est la première culture d'exportation du Burkina Faso. La production totale du pays dans ces dernières années (2012-2013) est estimée à plus de 600 000 tonnes mais elle est quasi-intégralement exportée (+ de 95%) vers l'extérieur. Ce qui rapporte certes des devises à l'économie nationale mais livre nos producteurs de coton aux aléas des prix et à la conjoncture internationale.

De plus, le coton exporté sans valeur ajoutée rapporte très peu au pays. Cette part peut être substantiellement augmentée si le coton était transformé avant sa mise sur le marché international.

Pour ce faire, il faut réhabiliter les unités de transformation du coton comme FASO FANI et en créer d'autres dans les zones de production cotonnière. Il faut aussi multiplier les structures d'égrenage et de filature du coton à l'échelle du territoire national. De telles actions sont de nature à soutenir en amont la production et le port de vêtements du terroir.

Dans la pratique:

- Nous réhabiliterons notre usine de production de pagnes modernes (FASO FANI) ;
- Nous mettrons en place d'autres unités de transformation dans les grandes zones de production cotonnière, pour un budget total de vingt (20) milliards de F CFA en cinq ans ;
- Nous encouragerons la création de sociétés de filature du coton ;
- Nous promouvoir et nous renforcerons la production des pagnes traditionnels par la promotion du métier de tissage ;
- Nous encouragerons et nous vulgariserons le port de l'habit burkinabè.

La mise en œuvre de toutes ces mesures visant à optimiser la filière coton devra permettre de créer 10 000 emplois au niveau industriel et plus de 15 000 emplois au niveau agricole ainsi qu'à travers l'organisation et la promotion des coopératives des tisseurs et tisseuses de pagnes traditionnels.

2.1.4 DYNAMISONS LES FILIERES VIVRIERES

Nouvelles mais extrêmement porteuses, ces nouvelles filières vivrières pourraient représenter à termes un des fleurons de notre économie. Pour les dynamiser et optimiser leur rendement:

- Nous renforcerons l'implication de la recherche scientifique ;

- Nous renforcerons l'accessibilité aux intrants agricoles (semences améliorées, engrais, pesticides, ...);
- Nous développerons l'hydraulique agricole ;
- Nous renforcerons les aménagements hydro-agricoles en mettant l'accent sur l'aménagement des bas-fonds ;
- Nous développerons la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ;
- Nous renforcerons les capacités des acteurs à maîtriser les nouvelles technologies ;
- Nous préserverons la diversité des ressources alimentaires;

2.1.5 DYNAMISONS LES NOUVELLES FILIERES PORTEUSES

Ces filières concernent des cultures d'exportation comme l'arachide, le sésame, le cajou, les amandes de karité. Pour permettre à notre pays de tirer le maximum de bénéfices de ces filières:

- Nous allons accroître notre production nationale largement en deçà de la demande ;
- Nous allons renforcer nos capacités et techniques de conservation ;
- Nous allons multiplier la création d'unités de transformation ;
- Nous allons former les acteurs de la chaîne (cultivateurs, intermédiaires,...).

2.1.6 PROFESSIONNALISONS LA FILIERE ELEVAGE

La professionnalisation de l'élevage consiste au passage de l'élevage traditionnel, extensif par la transhumance qui dégrade l'environnement et provoquent des conflits, à un élevage intensif par la stabulation. Cela suppose la construction d'étables, la production et la conservation de fourrage, la production d'aliments de bétail, et la disponibilité des soins vétérinaires dans les principales zones d'élevage du pays. Dans ce registre, il faut saluer l'invention et la mise sur le marché du broyeur polyvalent par l'entreprise burkinabé KATO comme un instrument de la modernisation de l'élevage et un facteur de prévention des conflits agriculteurs-éleveurs.

C'est un puissant levier de la dynamisation de l'élevage et de l'économie rurale de façon générale. Dans le cadre de la professionnalisation de l'élevage :

- Nous mettrons en place des unités de production d'aliments de bétail dans les zones à fort potentiel pastoral ; ce qui contribuera à créer environ 1 000 emplois directs et indirects par an ;
- Nous ouvrirons des centres techniques d'élevage dans les principales zones d'élevage du Burkina Faso pour assurer l'appui technique et sanitaire du secteur.

2.1.7 PREVENONS LES CONFLITS AGRICULTEURS-ELEVEURS PAR LA REGLEMENTATION DE LA MIGRATION DES TROUPEAUX

Si l'on ne peut éviter le phénomène de la transhumance des grands troupeaux pendant les saisons sèches, il faut veiller à régler leur migration en délimitant les zones de production agricole et en créant des sites de production fourragère aux abords des pistes traditionnelles et naturelles des animaux. Concrètement :

- Nous identifierons et nous marquerons les pistes de transhumance par des panneaux de signalisation ;
- Nous sécuriserons les champs situés aux abords des pistes ou passages d'animaux par des clôtures grillagées ;
- Nous créerons des unités de production fourragère dans les principales zones d'élevage et le long des pistes de transhumance.

2.1.8 PROMOUVONS LES MECANISMES ALTERNATIFS DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS FONCIERS

Malgré les efforts et les actions de prévention des conflits, ceux-ci peuvent survenir pour quelque cause que ce soit. Dans ces cas, au lieu d'appliquer purement et simplement les textes en la matière, il est préférable de recourir aux mécanismes alternatifs pour les résoudre. Ils consistent à user du dialogue et de la médiation entre les protagonistes des conflits ; ce qui contribue à les rapprocher dans le pardon et à restaurer la cohabitation pacifique.

2.2 Dans le secteur secondaire

Le secteur secondaire burkinabè souffre d'un manque de liaison avec l'agriculture. Les produits primaires sont soit autoconsommés par les producteurs, soit exportés. Et l'essentiel des inputs de notre industrie provient de l'extérieur. Ce qui ne favorise pas l'émergence d'un secteur industriel, pourtant indispensable à la relance de l'économie. Nous devons absolument renforcer la complémentarité entre ces deux secteurs moteurs de notre économie. D'où la nécessité de promouvoir la transformation de nos produits locaux, en particulier ceux de notre agriculture.

2.2.1 MULTIPLIONS LES UNITES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

L'industrie naissante du Burkina Faso gagnerait à s'appuyer sur les ressources naturelles dont dispose le pays (produits forestiers non ligneux, céréales, fruits et légumes, etc.) pour se développer et soutenir le secteur tertiaire.

Notre objectif majeur dans le cadre de ce programme est d'inciter à la création d'unités de production utilisant les productions nationales de fruits et légumes ainsi que de l'élevage afin de créer de la valeur ajoutée.

Pour multiplier les unités de production agroalimentaire, dans le cadre de la dynamisation des filières porteuses:

- Nous créerons des unités de transformation de nos produits locaux dans les principales zones de production du pays, pour un cout global de dix (10) milliards de F CFA en cinq ans.

Nous créerons dans ce secteur 20 000 emplois directs et indirects.

2.2.2 RELANÇONS ET RENDONS COMPETITIVE NOTRE INDUSTRIE TEXTILE

La faiblesse de notre industrie textile est un paradoxe incompréhensible et inadmissible dans un pays « grand producteur » de coton. La conséquence immédiate d'une telle situation est que l'essentiel des tissus et des habits que nous portons sont importés alors que la transformation du coton au Burkina Faso est très faible. Cette tendance doit impérativement être renversée.

Nous comptons renforcer les capacités de production de l'unité de filature (FILSAH) pour booster la production de fils qui vont non seulement servir à l'exportation mais aussi et surtout à alimenter une usine de fabrication de pagnes et tissus, dans la mesure où le Burkina Faso a une riche expérience de la fabrication de pagnes.

Malheureusement, sous l'impulsion des programmes d'ajustement structurel (PAS), la seule usine du pays qui était située à Koudougou a fermé ses portes. C'est un défi qui doit être relevé d'autant plus que la demande nationale en pagnes et en FASO DAN FANI est croissante d'année en année.

C'est la raison pour laquelle, l'un des projets phares de notre programme est la réhabilitation de notre usine de fabrication de pagnes, dans la dynamique d'optimisation de la filière coton, afin d'alimenter le marché national à court terme, et de conquérir le marché international à moyen et long termes.

2.2.3 VALORISONS ET PROFESSIONNALISONS LES METIERS DE L'ARTISANAT

Les métiers de l'artisanat occupent certes une place importante dans l'économie nationale, mais le secteur est encore marqué par le mode de production traditionnel et une organisation familiale du travail qui entravent son essor. La richesse et la diversité de l'artisanat national sont bien mises en valeur à travers l'organisation régulière du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO). Le secteur est néanmoins toujours confronté aux défis de sa modernisation et de sa professionnalisation.

Pour promotion l'artisanat burkinabè :

- Nous intégrerons des cours d'initiation aux métiers de l'artisanat dans le système scolaire du Burkina Faso ;
- Nous ouvrirons des centres spécialisés d'artisanat dans les différentes régions du Burkina Faso afin de promouvoir les produits issus des métiers de l'artisanat ;
- Nous créerons une galerie d'art national ;
- Nous créerons des écoles de formation aux métiers des Arts ;
- Nous subventionnerons les voyages d'exposition afin de permettre à nos artistes de promouvoir la culture burkinabè à l'international.

2.2.4 FAISONS DU SECTEUR MINIER UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT

Malgré le boom minier qu'a connu notre pays au cours de ces dernières années, on a du mal à ressentir les effets de l'exploitation minière sur les conditions de vie de nos populations et sur les autres branches ou secteurs d'activités de l'économie nationale. Or, le secteur minier devrait et pouvait être un puissant levier de notre développement si les ressources qu'il générerait étaient réinjectées dans des investissements productifs et créateurs de richesses (agriculture, élevage, pêche, industries agroalimentaires, art et culture, sport et loisirs, etc.). Ce qui n'est visiblement pas le cas en ce moment.

L'adoption récente du nouveau code minier suscite certes beaucoup d'espoirs, mais pour du secteur minier un véritable levier de développement, il nous faut travailler à rendre l'exploitation minière plus bénéfique pour le pays. Pour ce faire:

- Nous passerons de l'exploitation artisanale de nos ressources minières aux groupements d'exploitation semi-mécanisée ;
- Nous renforcerons notre capacité technique en termes d'exploitation de l'or ;

- Nous intensifierons la prospection minière en vue de découvrir d'autres métaux de base.

Toutes ces mesures permettront de créer **50 000 emplois directs** et indirects.

2.3 Dans le secteur tertiaire

La promotion du secteur tertiaire suppose un cadre juridique approprié et un environnement financier favorable comme préalables à la valorisation de nos sites touristiques et à la réorganisation des activités marchandes.

2.3.1 RESPECTONS ET PROTEGEONS LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les textes législatifs et réglementaires en matière de propriété intellectuelle existent, mais ne connaissent pas une véritable application et une réelle adéquation avec notre environnement culturel et économique.

Ce qui met la Direction Burkinabè de la Propriété Intellectuelle dans une situation inconfortable dans la mesure où il lui manque d'importantes ressources financières pour mener à bien ses missions qui se résument ainsi :

- Les acquisitions de technologies et la recherche appliquée dans le domaine agricole et industriel ;
- La mise à la disposition des inventeurs, chercheurs, et centres de recherches d'un fond documentaire constitué de brevets libres d'exploitation ainsi que des brevets tombés dans le domaine public ;
- L'intervention dans le domaine de la vente et de l'acquisition de technologie afin de permettre de rentabiliser les inventions et innovations (brevets ou marques) enregistrées ;
- La prise de toutes les mesures nécessaires pour enrayer l'exploitation illicite (piraterie) des œuvres et titres de propriétés sur le territoire Burkinabé.

Notre ambition est de travailler à obtenir pour le Burkina Faso, les véritables moyens de la maîtrise et de la protection de la propriété intellectuelle, afin d'apporter un souffle nouveau à la Direction burkinabè de la propriété intellectuelle (DBPI). Pour ce faire,

- Nous renforcerons notre dispositif juridique et institutionnel en matière de protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de biens et services ;

- Nous créerons un Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC) dotés des pleins pouvoirs pour mener des actions de lutte contre la contrefaçon sur toute l'étendue du territoire national ;
- Nous inciterons les créateurs et inventeurs à plus de professionnalisme dans la déclaration de leurs œuvres pour une reconnaissance et une protection plus efficaces de leurs droits de propriété.

2.3.2 PROMOUVONS UN SECTEUR FINANCIER AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Le développement ne peut se concevoir sans un accompagnement conséquent des structures et institutions financières dans la création et l'essor des entreprises et particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI).

Au Burkina Faso, plus de 86% des PME et PMI accèdent difficilement au financement, notamment les crédits à moyen et long terme à des coûts raisonnables. Nous entendons apporter des solutions concrètes à la problématique du financement.

- Nous créerons les conditions d'une plus grande accessibilité PME et PMI aux institutions financières (banques et micro-finance) ;
- Nous mettrons un accent particulier sur le développement de la micro-finance pour accompagner les très petites, les petites et moyennes entreprises ainsi que toutes les activités génératrices de revenus, à travers l'octroi de facilités d'ouverture d'établissement de micro-finance ;
- Nous accompagnerons également le développement du mobile banking qui a déjà fait ses preuves en Afrique de l'Est ;
- Nous mettrons en place une Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) en vue d'assurer une gestion optimale des fonds publics. Cela permettra de favoriser le développement des investissements publics et la réalisation des ouvrages infrastructurels destinés aux prestations de services publics. La CDC financera le logement social, les travaux d'équipement des collectivités locales, les équipements de certains Etablissements Publics de l'Etat, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Petites et Moyennes Industries (PMI) ;
- Nous reformerons les Rencontres Gouvernement-Secteur Privé en Journées Nationales de Partenariat et de Développement (JNPD) qui seront une tribune annuelle où l'Etat et le

Secteur Privé feront le bilan de leur partenariat et s'accorderont sur les orientations futures.

2.3.3 VALORISONS NOS SITES TOURISTIQUES ET ENCOURAGEONS LE TOURISME INTERIEUR

Le Burkina Faso est une mosaïque culturelle dotée d'une biodiversité et de curiosités touristiques (fleuves, rivières, montagnes, forêts, parcs divers, sites naturels, etc.) qui, une fois mises en valeur, seront à même d'attirer les touristes du monde entier, en commençant par les nationaux.

Compte tenu du potentiel touristique dont dispose le Burkina Faso, de son impact certain sur l'économie nationale et sur la vie des populations elles-mêmes, le secteur du tourisme, encore embryonnaire, gagnerait à être développé. La problématique du développement du tourisme au Burkina se pose sous quatre angles à savoir :

- Le recensement exhaustif et l'aménagement des sites touristiques existants ;
- La stimulation de la fréquentation des sites et l'amélioration de leurs accessibilités ;
- La dotation de moyens financiers conséquents pour la réalisation et l'équipement d'infrastructures d'accueil ;
- Le renforcement de la paix et la sécurité intérieures.

Pour promouvoir le secteur du tourisme,

- Nous procéderons au recensement exhaustif de nos sites touristes et nous prendrons des mesures urgentes en vue de les réhabiliter. A cet effet, nous consacrerons un budget annuel de un milliard de F CFA ;
- Nous créerons les conditions pour faciliter la construction de réceptifs hôteliers et de villages touristiques dans les régions abritant les sites touristiques, à travers le partenariat public privé ;
- Nous promouvoir le tourisme intérieur de groupe en collaboration avec l'ensemble des entreprises et institutions présentes au Burkina Faso et dans le respect de l'environnement ;
- Nous renforcerons notre système de communication sur les atouts touristiques du Burkina Faso ;
- Nous encouragerons l'organisation de séjours ou randonnées en famille en mettant l'accent sur le séjour des enfants, l'intérêt et la curiosité des adolescents, l'opportunité de

partager des expériences uniques, les plateformes de jeu, les jeux d'aventure et de découverte en famille, les visites de sites historiques et des musées, des parcs naturels de loisirs et d'attraction animalière.

La redynamisation du secteur du tourisme permettra de créer **1 000 à 2 000 emplois** par an au profit des femmes et des jeunes de notre pays.

2.3.4 ORGANISONS ET SOUTENONS LES ACTIVITES DU SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel revêt une importance capitale au Burkina dans la mesure où il occupe une part importante de la population active. Il est caractérisé par son extrême diversité et son accroissement incontrôlé qui posent le problème de son organisation et de son intégration à l'économie formelle.

Pour réorganiser et promouvoir les activités du secteur informel dont les acteurs font preuve de ténacité et d'esprit d'entrepreneuriat, il y a lieu de concevoir et de mettre en œuvre des politiques d'appui et d'accompagnement à la professionnalisation. Concrètement:

- Nous procéderons au recensement des acteurs du secteur informel en vue de définir une stratégie nationale d'organisation et de professionnalisation du secteur informel ;
- Nous faciliterons l'insertion des acteurs du secteur informel dans l'économie formelle par un système allégé de reconnaissance pour leur permettre d'accéder aux marchés publics et autres avantages financiers ;
- Nous créerons des facilités d'accès au crédit pour les groupements et coopératives d'acteurs du secteur informel.

2.3.5 ORGANISONS ET SOUTENONS LES ACTIVITES DES COMMERCANTES ET COMMERCANTS DE NOS MARCHES ET YAARS

Les activités entrant dans le cadre de l'économie urbaine sont généralement exercées dans nos marchés et yaars, mais de plus en plus un commerce informel se développe le long de nos rues, ou encore à proximité des lieux publics comme les écoles, les services, les lieux de culte, sans oublier les marchands ambulants qui pullulent dans les espaces publics.

Pour organiser et soutenir les activités dans ces espaces publics, il convient de repenser l'organisation et le fonctionnement des marchés et yaars de nos centres urbains. Plus précisément:

- Nous consacrerons un budget global d'au moins 20 milliards sur Cinq (05) ans à la construction de marchés modernes et à la rénovation des infrastructures existantes. Nous veillerons particulièrement à renforcer la sécurité des installations afin de les prémunir d'éventuels sinistres, notamment les incendies ;

- Nous promouvons la création de marchés spécialisés dans la commercialisation de certains produits ou articles ;
- Nous promouvons une gestion plus autonome par des coopératives de commerçants des marchés et yaars ;
- nous favoriserons l'accès au crédit des commerçantes et commerçants.

2.3.6 CONSTRUISONS UNE VERITABLE INDUSTRIE DES LOISIRS

L'industrie des loisirs est très peu développée au Burkina Faso, et l'étroitesse du marché réduit la rentabilité des biens et services culturels produits localement. La contribution de ce secteur au Produit Intérieur Brut (PIB) ces dernières années est encore faible au regard du potentiel artistique et culturel du pays (1 271 emplois à temps plein et 2,9 milliards de FCFA en 2009).

Dans le cadre de notre politique culturelle, nous entendons impulser une nouvelle dynamique pour le développement d'une véritable industrie culturelle fondée sur la valorisation de nos potentialités culturelles. Dans la pratique, elle se traduit par les actions suivantes :

- Nous créerons avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un fonds d'appui aux initiatives culturelles. La mise en place de ce fonds permettra à tout artiste détenteur d'un projet vendable et attractif de bénéficier d'un accompagnement technique et financier conséquent pour la production, la diffusion et la promotion de son œuvre ;
- Nous accompagnerons les acteurs culturels dans leur professionnalisation en facilitant l'organisation et la participation à des stages et sessions de formation ;
- Nous réhabiliterons la maison du peuple de Ouagadougou afin qu'elle réponde aux normes et exigences de commodité pour l'organisation de spectacles. Pour cela, nous mobiliserons la somme de deux (02) milliards de F CFA ;
- Nous construirons et nous équiperons pour un montant total d'au moins 30 milliards de F CFA sur 05 ans, des salles de spectacles et des salles de cinéma dans les principales villes du pays ;
- Nous soutiendrons l'organisation de compétitions artistiques telles que les Grands Prix dans divers domaines d'expression artistique et culturelle ;
- Nous soutiendrons la promotion des œuvres artistiques et culturelles à travers la mise en place d'un système intégré de communication sur leur visibilité et l'organisation de foires, de salons destinés à la commercialisation des dites œuvres ;

- Nous lutterons contre la piraterie par la sensibilisation et des mesures dissuasives comme la détaxation de l'importation des supports tels les CD,...

2.3.7 REORGANISONS ET DEVELOPPONS LE TRANSPORT EN COMMUN

Même si le Burkina Faso est inscrit dans un processus de réduction des accidents de la circulation grâce notamment aux efforts de prévention, il faut reconnaître que la sécurité routière est loin d'être assurée, surtout dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Compte tenu du fait que la majorité des accidents concerne les usagers vulnérables (deux roues et piétons), l'amélioration de la sécurité routière et de la mobilité urbaine passent par le développement du transport urbain et notamment les transports en commun. Pour ce faire,

- Nous sensibiliserons les parents d'élèves sur l'intérêt pour leurs enfants d'emprunter les autobus pour se rendre à l'école, gage de plus de sécurité ;
- Nous renforcerons le parc automobile de la SOTRACO pour une plus grande régularité des bus et nous instituerons des tarifs élèves et étudiants afin de faciliter leur abonnement. Cela permettra également d'ouvrir de nouvelles lignes entre les centres urbains et les zones périphériques ;
- Nous restaurerons et entretiendrons 100 km du réseau routier urbain pour un montant global de 100 milliards de F CFA sur cinq (05) ans afin d'améliorer véritablement la mobilité dans nos grands centres urbains ;
- Nous prendrons des mesures incitatives afin d'améliorer l'offre de transport en commun au niveau de notre capitale qui abrite plusieurs salons et festivals de renommée internationale ;
- Nous prendrons des mesures visant à renforcer la sécurité routière en punissant sévèrement les infractions au code de la route et la non détention de documents de transport valides ;

La réorganisation et le développement de secteur du transport en commun devra permettre de créer entre **1000 à 1500 emplois directs et indirects**.

Ainsi, après avoir créé les conditions d'une économie dynamique afin d'atteindre une productivité développante dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, nous parviendrons à réaliser la croissance transformatrice qui permet d'améliorer sensiblement les conditions de vie de nos populations. Il reste entendu que la création des richesses n'est importante et utile à tous que lorsqu'elle s'accompagne d'une bonne répartition des fruits de la croissance. Ce qui passe par la mise en œuvre d'une politique sociale juste et équitable.

**ENGAGEONS UNE POLITIQUE SOCIALE
JUSTE ET EQUITABLE**

III. ENGAGEONS UNE POLITIQUE SOCIALE JUSTE ET EQUITABLE

Si les indicateurs de performance économique tels que le produit intérieur brut (PIB) et le taux de croissance ont fait la place à l'indice du développement humain (IDH), c'est qu'ils ne rendaient pas vraiment compte de l'incidence de la croissance sur l'amélioration du niveau de vie de l'homme.

Notre pays est pourtant régulièrement classé parmi les derniers au monde sur la base de l'IDH qui prend en compte l'espérance de vie (accès à la santé) et l'accès à l'éducation, ainsi que le niveau de vie (conditions matérielles) de nos populations. Cette situation est incompatible avec nos ambitions et les aspirations du peuple burkinabè à la prospérité. Elle ne saurait donc perdurer, si nous voulons replacer l'homme au cœur du processus de développement.

Pour rompre avec les derniers rangs du classement des pays à l'échelle du développement humain, en faisant de l'homme la cible principale du développement, et le premier bénéficiaire de la croissance, il importe de nous doter d'une politique sociale qui nous permette de réorganiser notre système de santé, de reconstruire notre système éducatif, de mettre en œuvre une politique sociale de l'habitat et de l'urbanisme, de préserver notre environnement, d'adopter une politique nationale vigoureuse de l'emploi et d'être solidaires des couches vulnérables.

1. REORGANISONS NOTRE SYSTEME DE SANTE ET METTONS L'ACCENT SUR LA PREVENTION

Notre volonté de mettre l'accent sur la prévention trouve simplement sa justification dans le dicton populaire qui soutient que « Prévenir vaut mieux que guérir » dans la mesure où la prévention se révèle non seulement plus responsable, mais elle coûte deux fois moins cher aux finances publiques.

Aussi, partant du constat que la plupart de nos infections et maladies trouvent leurs origines dans la mauvaise qualité de l'eau de consommation ainsi que dans notre système d'assainissement inefficace, l'archétype du système de santé que nous proposons aux burkinabè sera axé sur l'accès total à l'eau potable pour tous et une politique efficiente d'assainissement.

1.1 Engageons une politique d'assainissement et d'accès à l'eau potable pour tous et vulgarisons les actions de sensibilisation sur les règles d'hygiène et de salubrité

Depuis 2006, le Burkina Faso s'est doté d'un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) dans le cadre des OMD (objectif n°7) dont l'objectif était de réduire de moitié en 2015, la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à

l'assainissement. S'il est important de noter que des progrès sont enregistrés, force est aujourd'hui de reconnaître que ce programme est loin d'avoir atteint ses nobles objectifs surtout en ce qui concerne le volet assainissement pourtant primordial pour la santé de nos populations.

Le taux global d'accès économique des ménages à l'eau potable qui est de 76,3% en 2015 cache mal une autre réalité qui est que la plupart des ménages burkinabè (44,0%) s'approvisionnent en eau de forages qui au demeurant, sont régulièrement en panne, faute de maintenance adéquate. 58% des populations en zone rurale utilisent les forages pour l'eau de boisson et 23% encore les puits ordinaires.

A titre illustratif, sur les 39 250 forages que comptait notre pays en 2013, 5 377 étaient en panne, obligeant de ce fait nos compatriotes en milieu rural à se tourner vers les puits traditionnels, les rivières et les mares pour satisfaire leurs besoins domestiques en eau.

En ce qui concerne l'assainissement, tandis que la moitié des ménages (50,5%) utilise la nature comme lieu d'aisance, 55% d'entre eux évacuent les excréta (eaux usées, etc.) dans la cour, la rue ou dans les caniveaux ; 31,2% les fosses simples et seulement 11,4% des ménages utilisent soit une fosse septique ou une fosse étanche. Le taux global d'accès à l'assainissement demeure effroyablement faible (8%).

Après un tel diagnostic de la situation de notre pays en termes d'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat:

- Nous renforcerons les capacités techniques et financières de l'ONEA pour la réalisation d'investissements nécessaires afin d'étendre son réseau de distribution aussi bien dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso que dans de nouvelles localités ; ainsi à l'horizon 2020, le nombre de personnes par point d'eau moderne (PEM) devra être inférieur ou égal à 260 (plus de 315 aujourd'hui) ;
- Nous consacrerons entre 30 à 40 milliards de francs CFA par an à l'équipement de tous les villages du Burkina en PEM (forage équipé de pompe et puits modernes). Ainsi, sur cinq (05) ans, ce seront près de 200 milliards qui seront alloués à l'approvisionnement des populations rurales en eau potable, réduisant du coup les distances entre les ménages et les PEM. Cette opération permettra d'atteindre en 2020, un taux d'accès à l'eau potable de 100% ;
- Nous mettrons en place un projet quinquennal de réalisation de 500 000 latrines familiales, dans les écoles, dans les centres de santé et dans les lieux publics des grandes villes du Burkina, pour un budget global de 25 milliards de F CFA ;
- Nous serons très regardant sur les travaux de voirie urbaine quant à la prévision de caniveaux et canaux d'évacuation des eaux et nous mettrons en place un système communautaire et participatif d'entretien et de curage des caniveaux ;

- Nous équiperons les villes de Ouagadougou, de Bobo Dioulasso, de Koudougou et de Ouahigouya de stations d'épuration modernes ;
- Nous prendrons des mesures énergiques pour encadrer de façon rigide, le traitement et le déversement des eaux usées industrielles afin d'éviter les contaminations de la nappe phréatique ;
- Les chefs-lieux de régions seront dotés chacun d'un plan stratégique d'assainissement assorti d'un calendrier de mise en œuvre dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Toutes ces différentes mesures relatives à la construction d'infrastructures et d'ouvrages d'adduction d'eau potable et d'accès à un assainissement adéquat, permettront de générer **sur cinq (05) ans, 25 000 emplois directs et indirects.**

1.2 Renforçons notre taux de couverture sanitaire ; équipons et modernisons nos hôpitaux et nos centres de santé

En dépit de progrès significatifs réalisés au cours de la décennie antérieure (l'espérance vie est passée de 48 ans en 2000 à 56 ans en 2012), la situation sanitaire au Burkina Faso reste déplorable. Notre réalité sanitaire fait ressortir des taux encore très élevés de mortalité par rapport à la moyenne mondiale (11,96 décès/1.000 habitants). La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. En effet, le ratio de mortalité maternelle est de 300 décès pour 100 000 naissances vivantes tandis que le taux de mortalité infantile lui, est de 76,8 décès/1.000 naissances vivantes.

La pauvreté, l'insuffisance et le manque de personnel qualifié, le manque d'infrastructures, la persistance de certaines traditions culturelles, la vétusté des équipements, la faiblesse des ressources publiques allouées au secteur de la santé, etc., font que des fléaux en cours d'éradication dans nombre de pays du continent, font encore des ravages dans le nôtre. La méningite, le paludisme, la fièvre jaune, le choléra, la tuberculose, la fièvre typhoïde déciment annuellement des milliers de nos compatriotes.

Les services de santé primaire étant presque inexistant dans les confins de notre pays et la plupart des zones rurales ou hors de portée financière en zone urbaine, il est de notoriété que de simples accidents de la route entraînent souvent la mort (5000 décès dus aux accidents de la route sont à déplorer dans un pays où moins de 100 000 véhicules circulent effectivement).

A ce tableau déjà fort morbide, il convient malheureusement d'ajouter les infections néonatales, les infections des voies respiratoires, le VIH/SIDA, les maladies cardio-vasculaires, les insuffisances rénales, le diabète sucré, les divers cancers, etc., qui causent de plus en plus de morts.

Conscients que la santé est la mère des richesses et qu'il n'est pas possible d'envisager le développement sans une amélioration significative du niveau général des indicateurs de santé de nos

populations, nous entendons résolument assurer les bases de notre développement en agissant sur les principaux leviers de la politique de santé pour renforcer la prévention, améliorer l'accès aux soins, aux médicaments et le suivi sanitaire, augmenter l'offre de soin sur l'ensemble du territoire. Plus précisément :

- Nous engagerons les efforts nécessaires pour relever significativement notre couverture sanitaire. Le ratio nombre d'habitants par formation sanitaire de base qui était de 9759 en 2013, sera amélioré pour parvenir au niveau de la norme OMS qui est de 5000 habitants/formation sanitaire de base ;
- En partenariat avec le privé, nous engagerons une audacieuse politique de recrutement et de formation de personnel de santé afin de relever le ratio technicien de santé/population et le conformer aux normes de l'OMS (1 médecin pour 10.000 habitants, 1 infirmier d'Etat pour 4.000 habitants, 1 sage-femme d'Etat pour 4.000 habitants) ;
- Nous construirons de nouvelles infrastructures sanitaires pour ramener à moins de 5km le rayon d'action moyen des services de santé (sans le privé) qui était de 7km en 2013 ; chaque burkinabè devra pouvoir accéder à un centre de santé de base à moins de 5 km de chez lui ; chaque femme burkinabè devra pouvoir accéder à une maternité à moins de 5 km de chez elle ;

Nous renforcerons le plateau technique de nos CMA, CHR et CHU en vue de permettre aux burkinabè de se soigner dans leur pays. En 2013, on dénombrait 70 districts sanitaires dont 63 opérationnels, nous nous ferons religion de les rendre opérationnels à 100% dans un délai maximum de trois (03) ans ;

- Nous créerons des conditions attractives pour l'ouverture de structures privées de santé dans les autres villes du pays ; les centres de soins privés étant jusque là concentrés dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- Nous renforcerons et nous étendrons la couverture vaccinale des jeunes filles, des femmes et des enfants jusqu'à l'âge de cinq (05) ans ; pour les doses vaccinales dont les coûts sont élevés, nous explorerons toutes les pistes de solutions afin de permettre à nos populations d'y accéder. Cette mesure devra permettre de réduire significativement les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ;
- Nous nous engageons à faire de la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées « de nouvelle génération », la gratuité totale des soins primaires entrant dans le cadre de l'accouchement, la césarienne et la sensibilisation sur l'importance des soins prénataux, une réalité tangible en moins de cinq (05) ans ; cela devra permettre de faire baisser de moitié, le taux de mortalité maternelle ;

- Nous mettrons en place un système de prise en charge immédiate et totale dès l'admission de tout citoyen burkinabè aux urgences médicales ;
- Nous mettrons à jour sur avis éclairé des spécialistes en la matière, la liste des médicaments essentiels dont nous faciliterons la distribution gratuite dans nos hôpitaux ;
- Nous créerons les conditions propices au rayonnement de notre pharmacopée traditionnelle qui a fait ses preuves et mérite d'être soutenue et promue ;
- Nous engagerons la réflexion visant à élaborer un système inédit de motivation des acteurs de santé en vue de réduire la fuite de nos médecins et autres techniciens vers les pays développés. Ce système devra intégrer aussi bien les avantages financiers que les conditions matérielles et morales de travail ;
- Nous redynamiserons notre stratégie de prévention du SIDA et les hépatites virales à travers une sensibilisation accrue à l'endroit des jeunes de nos villes et campagnes notamment sur le dépistage, la distribution et l'utilisation du préservatif en milieu rural.

En termes d'emplois, la réorganisation de notre système de santé permettra de créer plus de 10 mille emplois directs.

1.3 Intensifions l'éducation en santé sexuelle et reproductive et la planification familiale

Au cours de l'année 2013, 1 324 331 femmes ont utilisé au moins une méthode contraceptive, soit un taux d'utilisation de 32,4%. Ce faible taux s'explique par les pesanteurs sociales toujours d'actualité dans notre pays.

De plus, l'âge moyen de la première grossesse de la femme burkinabè qui est de 19, 4 ans atteste que notre pays compte de nombreuses jeunes filles mères, d'où la nécessité d'une parfaite éducation en santé sexuelle et reproductive. Les femmes constituant une frange très importante de notre population, leur santé sexuelle et reproductive occupe par conséquent, une place essentielle dans notre politique de santé. Aussi :

- Nous intensifierons et nous diversifierons les politiques d'information et d'éducation en santé sexuelle et de reproduction (écoles, radios, télévision et structures sanitaires, etc.) ;
- Nous vulgariserons l'utilisation des méthodes contraceptives et nous faciliterons l'accès des jeunes filles et des femmes aux contraceptifs ;
- Nous affronterons intelligemment et courageusement nos pesanteurs sociales en vue de l'intégration de la pratique de la planification familiale dans la gestion de nos ménages.

1.4 Renforçons notre politique de santé communautaire ; encourageons et vulgarisons la pratique du sport

Toutes les mesures déjà annoncées dans le cadre de notre politique de santé ne sauraient toutefois être efficaces que si elles rencontrent l'adhésion pleine et entière des populations bénéficiaires. C'est en cela que nous promouvrons et nous accompagnerons une approche locale et participative de santé communautaire qui constitue un relais efficace de la santé publique, plus ancienne jugée « collective et administrative ».

La santé communautaire recouvre à la fois des services de santé et des services connexes différents des soins traditionnels souvent "non institutionnalisés". Ainsi, tout en englobant les interventions de professionnels autres que ceux de la santé, elle reste partie intégrante du système de santé, tout en se situant à un niveau local et décentralisé. Elle devient alors un ensemble d'interventions visant de meilleures conditions et modes de vie, permettant aux individus, aux familles, aux groupes et aux communautés d'avoir une plus grande maîtrise de leur santé. En somme, elle est la santé des populations, pour les populations et par les populations.

Aussi, dans l'accompagnement du processus de communalisation intégrale entamé depuis 2006 avec le transfert de compétences qui s'ensuit, nous gagnerons à renforcer efficacement notre dispositif de santé communautaire ; ainsi, les populations auront dès la base, la possibilité d'être des acteurs clés de leur système de santé à travers des coopératives ou comités communautaires qui viendront en appui à l'Etat dans la gestion quotidienne ou même dans la construction des structures locales de santé.

L'expérience de la mise en œuvre des services de Santé à Base Communautaire (SBC) a déjà prouvé leur contribution importante dans l'amélioration de l'offre de soins notamment dans les zones dépourvues de structures sanitaires. De plus, les services de SBC constituent l'expression de la participation des communautés à la gestion de leur propre santé.

Cependant, leur développement restant encore insuffisant et peu systématisé dans l'ensemble des districts sanitaires, en dépit de la mise en œuvre récente de l'approche contractuelle en 2010, les mesures ci-après seront prises :

- A travers la révision du document de stratégie d'interventions intégrées à base communautaire, nous élaborerons une politique nationale de santé communautaire consensuelle et plus opérationnelle pour mieux orienter les services à base communautaire (SBC). Nous associerons les partenaires techniques et financiers (PTF), les élus locaux, les représentants de la communauté et les membres de la société civile à l'élaboration des documents. Ainsi, nous

impliquerons étroitement les collectivités locales dans la prise de décisions concernant les grandes orientations de la santé communautaire ;

- Nous étendrons la couverture des services de santé à base communautaire à l'ensemble des districts sanitaires, villages et secteurs et nous harmoniserons les formations des agents de santé à base communautaire (ASBC) et nous les doterons suffisamment de matériel et équipements de travail adaptés ;
- Nous valoriserons la fonction d'ASBC par la mise en place d'un système de motivation qui englobe des éléments tels que le moyen de déplacement, une cérémonie d'installation lors du retour de formation, la distinction au mérite de meilleur ASBC de chaque localité, des rencontres périodiques d'échanges avec des techniciens, etc.

Egalement en droite ligne de notre volonté de baser notre politique de santé sur la prévention, il sera question pour nous d'engager une vaste stratégie d'encouragement à la pratique du sport comme un impératif non négociable. Pour cela, nous aménagerons des aires et terrains dans toutes les villes et villages du Burkina Faso destinés à une pratique régulière et suivie du sport en vue de réduire de façon notable, les risques de maladies cardio-vasculaires et l'obésité qui gagne du terrain au sein de notre population.

Par ailleurs, dès l'école, les enfants seront sensibilisés aux vertus de l'hygiène et du sport. Une éducation médicale y sera dispensée. Nous lancerons une grande campagne médiatique sur l'impact du sport sur notre état de santé.

2 RECONSTRUISONS NOTRE SYSTEME EDUCATIF

Aucun Etat ne peut prétendre à un développement harmonieux s'il ne prend pas en charge le développement du capital humain. Or cela passe nécessairement par la mise en place d'une politique éducative claire, réaliste et surtout nationale.

Victor HUGO disait à juste titre : « *Chaque enfant qu'on enseigne est un Homme qu'on gagne* ». Et Pierre GENY, secrétaire perpétuel des Sciences de l'Académie d'Outre-mer présent à Ouagadougou dans le cadre des Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou(UACO) en novembre 2013, laissait entendre à l'émission **Point de vue** que « *deux domaines aideront le développement de l'Afrique : la communication et l'enseignement* ». Ces deux citations illustrent bien l'importance du secteur de l'éducation, qui se traduit par la reconnaissance du « droit à l'éducation ».

Cela est d'autant plus vrai que l'éducation constitue un droit mondialement reconnu à toutes les personnes par plusieurs textes internationaux. Ce droit est réaffirmé par la Loi fondamentale de notre

pays qui stipule en son article 18 que l'éducation, l'instruction, la formation, etc., constituent des droits sociaux et culturels reconnus.

Mais au-delà de toutes les déclarations de bonnes intentions, des réformes, des assises et séminaires nationaux, etc., le système éducatif burkinabè va mal. La véritable descente aux enfers a commencé dans les débuts des années 90 avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels (PAS) édictée par les institutions financières internationales (la Banque Mondiale et le FMI) qui exigeaient des Etats africains qu'ils se désengagent des secteurs non productifs (Education, Santé, Administration publique, etc.).

Au Burkina Faso, avec la loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, le système éducatif est désormais structuré en trois niveaux.

1. L'éducation de base qui se présente sous deux aspects :

-l'éducation de base formelle : préscolaire (de 3 à 6 ans), primaire (de 6 à 12 ans) et post-primaire (de 12 à 16 ans) ;

-l'éducation de base non formelle : pour jeunes et adolescents (de 9 à 15 ans) ou pour grands adolescents et adultes (au-delà de 15 ans : alphabétisation).

2. L'enseignement secondaire : général, technique ou professionnel.

3. L'enseignement supérieur, dispensé par les universités, instituts et grandes écoles.

Notons qu'avant cette réforme, le système éducatif burkinabè était structuré comme suit : la Maternelle et le Primaire (sous la direction du Ministre de l'Education de base et de l'Alphabétisation : MEBA) ; le Secondaire et le Supérieur (sous la direction du Ministre des Enseignements Secondaire, supérieur et de la recherche scientifique : MESSRS).

Une des missions de l'éducation, définie par la loi d'orientation sus-citée, est de « *dispenser une formation adaptée dans son contenu et ses méthodes aux exigences de l'évolution économique, technologique, sociale et culturelle* ».

Les principales innovations de la réforme sont : un nouveau découpage du système éducatif, l'obligation scolaire de 6 à 16 ans, la gratuité de l'enseignement de base public (du CP1 à la 3^e), l'introduction des langues nationales, l'introduction de nouveaux programmes.

2.1 Au niveau de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire

Au Burkina Faso, l'éducation est obligatoire pour toute personne âgée de 6 à 16 ans. Or, selon les statistiques du RGPH(2006), **68,2%** des enfants et des jeunes âgés de 3 à 29 ans n'ont jamais été à

l'école. Les indicateurs de mesure de l'éducation du Burkina Faso restent parmi les plus bas au monde. Selon le classement du PNUD 2009, le Burkina partage la dernière place avec le Niger au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation. Malgré la demande très forte de scolarisation au collège et au lycée, en 2012/2013, seulement deux(2) enfants sur cinq(5) en âge d'être scolarisé en première année du post-primaire (6e) pouvaient y accéder, soit **un brut d'admission de 38,6%**. La contribution des ménages aux dépenses d'éducation est énorme. La Banque mondiale l'évalue comme suit : les dépenses des familles sont estimées à 43,5 milliards sur des dépenses courantes totales (publiques et privées) de 134,3 milliards, soit 33% pour les ménages.

Bref, les difficultés de notre système éducatif sont multiples et multiformes et tiennent de plusieurs facteurs qui se résument:

- **en la faiblesse du budget alloué au secteur de l'éducation dans le budget national ;**
- **aux conditions de vie précaires des enseignants** (salaires très bas, manque de logements pour enseignants dans plusieurs localités du pays);
- **aux conditions de travail très difficiles pour les enseignants** (le ratio élèves/ classe, dans l'enseignement général public montre que 50% des classes de 6^e ont des effectifs de plus de 95 élèves et celles de 5^e plus de 80 allant souvent jusqu'à 120 élèves; alors que la norme nationale est de 70 élèves/ classe au post-primaire et 60 au secondaire) ;
- **au manque criard d'écoles et de salles de classe respectant les conditions minimales pour un apprentissage de qualité** : Le nombre d'écoles sous paillettes s'élève à 3769 au public et 572 au privé ; toute chose qui rend les conditions de travail et d'apprentissage des élèves très difficiles. Le nombre d'écoles n'ayant pas suffisamment de tables bancs est de 7431 sur un total de 13204 ;
- **en la mise en œuvre du continuum éducatif, fruit de la réforme de 2007, sans réelles mesures d'accompagnement** : La phase pilote de ladite réforme menée sur 45 départements en 2007 a été soldée par des résultats décevants. A Bama, dans la région des Hauts Bassins par exemple, en 2007-2008, sur 486 élèves admis en classe de 6^e, seulement 11 d'entre eux ont atteint la classe de 3^e sans redoublement et 5 sur les 11 seront admis au BEPC. La qualité de l'éducation ne fait que s'effondrer au fil des ans. En effet selon l'étude PASEC de 2007 sur les acquis scolaires au Burkina Faso, restituée en septembre 2009, entre 1996 et 2007, la baisse de niveau des élèves est significative. L'étude indique que cette baisse est importante en 2^e année (CP2) aussi bien en mathématiques qu'en français, mais moindre en 5^e année (CM1). Le taux d'achèvement au post-primaire est de 21,36%. Cela signifie que sur 100 enfants d'une génération, plus de 78 n'accèdent pas en dernière année (3^e) du post-primaire ;

- **en l'inaccessibilité à la documentation et aussi infrastructures d'hygiène aussi bien pour les enseignants que pour les élèves.** Plus de 64% des établissements ne sont pas dotés de bibliothèques et 80% n'ont pas de salles informatiques. Dans l'enseignement général public, 13,6% des établissements ne disposent toujours pas de latrines et 19% n'ont pas d'eau potable ;
- **en la libéralisation du secteur de l'éducation par l'Etat**, consacrée par l'affectation de 20000 élèves de 6e par l'Etat dans les établissements privés au cours de l'année scolaire 2014-2015, et la location-vente d'établissements par l'Etat à des promoteurs privés. Ce qui favorise l'essor des établissements privés dont la plupart des promoteurs se comportent en de véritables entrepreneurs (coûts très exorbitants des frais de scolarité pour une qualité médiocre de l'enseignement fourni). Selon l'hebdomadaire « **économiste** » du 16/09/2013 cité par le TER dans son Dossier Spécial sur **Les réformes du système éducatif burkinabè**, « *sur 1631 établissements évoluant dans l'Enseignement secondaire général, 893 sont du privé* ».

A ces difficultés s'ajoutent la démission des parents qui abandonnent toute la charge éducative aux seuls enseignants, l'absence de cantines scolaires dans certaines écoles, l'absence de formation continue pour les enseignants et les encadreurs pédagogiques, l'indiscipline caractérisée et généralisée des élèves vis-à-vis du personnel enseignant et du personnel administratif, l'opacité dans la gestion des ressources financières de certains responsables.

Pour venir à bout de ces maux qui minent notre système éducatif afin de garantir un enseignement de qualité et accessible à tous:

- Nous revaloriserons le métier d'enseignant par la hausse substantielle du traitement salarial du personnel enseignant ;
- Nous allouerons 20% du budget de l'Etat à l'éducation comme c'est actuellement le cas dans certains pays de la sous-région ;
- Nous relèverons le niveau de l'encadrement de nos enfants par le recrutement des enseignants du primaire à partir du baccalauréat;
- Nous assurerons une formation initiale de qualité et des formations continues aux enseignants et aux encadreurs pédagogiques ;
- Nous construirons des infrastructures scolaires adaptées aux besoins de notre système éducatif (salles de classe, bibliothèques, logements pour enseignants) ;

- Nous construirons et équiperons des bibliothèques au profit des enseignants et des élèves ;
- Nous renforcerons l'éducation civique et morale dans l'enseignement de base ;
- Nous réadapterons les contenus des programmes d'enseignement à nos réalités culturelles, à nos visées économiques et à nos ambitions politiques ;
- Nous intégrerons l'enseignement de l'informatique et de l'anglais dans l'enseignement primaire et les langues nationales comme médium d'enseignement et langues enseignées dans le système éducatif ;
- Nous renforcerons le contrôle du respect des cahiers de charge par les fondateurs d'établissements d'enseignement privés et nous relirons les textes des APE;
- Nous sensibiliserons les parents d'élèves sur leur responsabilité dans l'éducation de leurs enfants ;
- Nous restaurerons les bourses d'études et les internats au profit des enfants issus de familles aux revenus modestes, en tenant compte des élèves vivant avec un handicap.

2.2 Au niveau de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle

S'il y'a une chose qui est une évidence aujourd'hui, c'est qu'aucun Etat ne peut assurer l'insertion socioprofessionnelle de ses populations sans l'appui du secteur privé. A titre d'exemple, sur plus de **655000** candidats prenant part aux concours directs de la Fonction publique burkinabè, session de 2015, il n'y a que **9773** postes à pourvoir. Dans un tel contexte, le secteur privé devient un partenaire incontournable.

Mais pour faire du secteur privé le moteur du développement économique, le Burkina Faso doit disposer d'un système éducatif capable de fournir à ce secteur les ressources nécessaires à son essor et à son développement. Malheureusement, jusqu'à présent ce sous-secteur du système éducatif burkinabè fait face à plusieurs difficultés dont les principales sont :

- La limitation et les difficultés d'accès (insuffisance de l'offre de formation, disparités régionales, couts élevés de la formation) à l'enseignement technique et professionnel. En effet, selon le rapport(2005) de l'ONEF sur les établissements et centres de formation de l'EFTP, il y a une concentration de ces structures dans les deux principales villes du pays (Ouagadougou et

Bobo-Dioulasso). Ce même rapport indique que sur 401 établissements, 314 appartiennent au privé, soit 78,2%. Selon les statistiques de 2006-2007 de la DEP du MESSRS, on dénombre seulement 100 établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, dont seulement 11 publics. Cette même source indique que l'EFTP ne représente que 6,43% des effectifs totaux de l'enseignement secondaire ;

- Les pesanteurs socioculturelles et psychologiques qui instaurent des barrières au niveau de l'accès à certaines filières ;
- Le déficit d'information et d'orientation des bénéficiaires de l'EFTP par manque de mécanisme de communication approprié ;
- Le déficit en personnel enseignants/formateurs et d'encadrement ;
- L'inadaptation et l'insuffisance des curricula (les curricula de l'EFTP datent de 1962) ;
- Les difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés dans les EFTP ;
- L'insuffisance et l'utilisation inefficace des moyens financiers alloués à l'enseignement technique et professionnel ; en 2006, seulement 1,8% du budget du MESSRS est alloué à l'EFTP.

Pour relever ces défis:

- Nous consacrerons sur cinq (05) ans, 20 milliards de F CFA à la construction d'établissements d'EFTP dans les treize (13) régions du Burkina ;
- Nous construirons des centres de formation professionnelle à vocation entrepreneuriale dans les zones de haute concentration de la demande de main d'œuvre qualifiée ;
- Nous sensibiliserons les populations sur les opportunités et les avantages offerts par l'EFTP ;
- Nous impliquerons les responsables d'entreprises dans l'élaboration des programmes enseignés dans les EFTP afin d'adapter la formation aux besoins du marché de l'emploi et des objectifs de développement du pays ;
- Nous faciliterons l'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés dans les EFTP.

2.3 Au niveau de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est assuré au Burkina Faso par des universités, des instituts et des écoles tant publics que privés. L'histoire de l'enseignement supérieur burkinabè remonte aux années 60 avec

la signature de l'accord de coopération entre la France et la Haute-Volta le 21 avril 1961, à travers lequel la France s'engageait à créer pour la Haute-Volta un centre d'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'en octobre 1965, l'Institut supérieur de formation pédagogique est créé, avec pour principale mission la formation d'enseignants pour l'enseignement secondaire. Mais c'est exactement le 12 avril 1974 que verra le jour l'Université de Ouagadougou (U.O.), qui ne comptait à cette date que 374 étudiants et une équipe pédagogique constituée essentiellement de coopérants français. Plus de quarante ans après, les effectifs de l'U.O. ont largement augmenté (environ 60000 étudiants pour l'année académique 2014-2015, soit 160 fois l'effectif de 1974). Aujourd'hui le pays compte quatre(04) universités publiques (Ouagal, l'UPB, l'UK, Ouagall), trois(03) centres universitaires et de nombreuses universités privées.

Dans l'enseignement supérieur, l'introduction du système LMD à l'université de Ouagadougou en 2009 et sa généralisation à un grand nombre d'UFR constituent la mise en œuvre du volet de la réforme de 2007 concernant ce niveau d'enseignement. Conçu pour faire face à la crise de l'enseignement supérieur et permettre une bonne adaptation aux nouvelles exigences du marché du travail d'une économie libéralisée, le système LMD est une création de l'Europe dans le processus d'uniformisation de l'enseignement supérieur dans l'espace de l'Union européenne. Adapté au Burkina Faso, il se fixe comme objectifs déclarés de moderniser les offres de formation supérieure dans le but d'assurer la réussite et réduire autant que possible les échecs, de promouvoir un système lisible et comparable au niveau international, de renforcer l'apprentissage des compétences transversales de développer la professionnalisation des formations supérieures, de faciliter la préparation de l'étudiant à la vie active.

Ce sous-secteur de notre système éducatif connaît lui aussi de nombreux défis à relever dans ses différents démembrements.

2.3.1 DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC :

À ce niveau les difficultés rencontrées se posent en termes :

- d'insuffisance des infrastructures d'accueil des étudiants, de l'administration centrale et du corps professoral (insuffisance de la capacité d'accueil des étudiants pour les cours, TD, TP) ; insuffisance de bureaux d'enseignants; insuffisance des laboratoires de recherches ;
- d'insuffisance des enseignants comparativement aux effectifs des étudiants ; ce qui ne facilite pas l'encadrement. En 2012, le taux d'encadrement des étudiants était de 50 étudiants pour 1 enseignant alors que la norme selon l'Unesco est de 25 étudiants/ enseignant pour les formations générales et 10 à 15 étudiants/ enseignant pour les formations d'ingénieurs et de médecin ;

- d'insuffisance notoire du financement de l'enseignement supérieur public : de 2008 à 2012 la part du budget de l'Etat alloué au MESS ne représentait que 2,31%;
- d'application du système LMD sans réelles mesures d'accompagnement ; ce qui impacte négativement sur les résultats scolaires : à titre d'exemple, pour l'année académique 2011-2012, le nombre d'admis en première année de l'UFR/ SVT était de 35 étudiants sur 1880 étudiants, soit un taux de succès de 2% ;
- de contingentement des bourses d'études par l'Etat en droite ligne de l'application des PAS. Selon la DEP/MESS, seulement 11% des étudiants bénéficiaient de la bourse en 2006/ 2007, alors qu'ils étaient plus de 90% en 1990) ;
- d'insuffisance de la prise en charge des étudiants sur le plan social (santé, logement, transport, nourriture) ;
- d'absence de dialogue social sincère entre les différents acteurs de la vie universitaire.

2.3.2 DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE :

À ce niveau, les principales difficultés sont entre autres, les couts exorbitants de la formation, le non-respect des cahiers de charge par les promoteurs des établissements, la non-reconnaissance par le CAMES des diplômes offerts par certains de ces établissements privés, etc.

Pour que notre enseignement supérieur remplisse efficacement les missions qui lui sont assignées, il faut que l'Etat en face un domaine prioritaire. Pour ce faire:

- Nous opérationnaliserons l'application du système LMD en rendant effective la disponibilité de l'internet sur les sites abritant les étudiants, en initiant un programme « 1 étudiant=1 ordinateur », en mettant à la disposition des professeurs et étudiants des bibliothèques virtuelles, et en équipant conséquemment les bibliothèques classiques ;
- Nous recruterons chaque année de nouveaux enseignants (assistants) et nous encouragerons les enseignants déjà présents à prendre part aux concours du CAMES afin d'avoir de nombreux enseignants de rang A qui sont les seuls habilités à encadrer les étudiants de troisième cycle ;
- Nous augmenterons les capacités des infrastructures d'accueil des étudiants, des enseignants et de l'administration centrale par la construction de nouveaux amphithéâtres adaptés au modèle d'enseignement préconisé par le système LMD, la construction de salles de TD et TP, la construction et l'équipement de laboratoires, la construction de bureaux pour les enseignants ;

- Nous désengorgerons l'université de Ouagadougou par l'ouverture de nouvelles filières à l'Université polytechnique de Bobo Dioulasso et à l'Université de Koudougou mais aussi par la construction effective de nouveaux centres universitaires dans les villes de Ouahigouya, de Tenkodogo et de Fada N'gourma;
- Nous créerons les conditions propices en vue d'inciter les investisseurs privés tant nationaux qu'internationaux à investir dans l'enseignement supérieur ;
- Nous moderniserons l'administration universitaire par la généralisation de l'utilisation de l'informatique dans les différents services ; cela suppose aussi la formation et/ ou le perfectionnement du personnel administratif ;
- Nous améliorerons les conditions de vie et d'études des étudiants (remplacement du prêt FONER par l'Aide qui passera à **200 000 F CFA** pour les étudiants de L1, L2, L3 à **250 000 F CFA** pour les étudiants de M1 et M2 ; baisse des frais d'inscription à la MUNASEB à 3000 Fcfa et amélioration de la qualité et la quantité des plats servis dans les restaurants universitaires; construction de nouveaux bâtiments pour le logement des étudiants dans le cadre d'un partenariat public-privé ; mise en place de lignes spéciales de bus reliant les cités universitaires et les secteurs éloignés avec l'université; octroi de bourses nationales d'études à tous les étudiants de troisième cycle) ;
- Nous réhabiliterons la cité universitaire de Zogona ;
- Nous mettrons chaque année 500 bourses à la disposition des étudiants vivant avec un handicap et les filles ;
- Nous améliorerons la gouvernance universitaire par l'élection des responsables;
- Nous contrôlerons le respect des cahiers de charges par les promoteurs des établissements d'enseignement supérieur privé;
- Nous réglerons la fixation des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur privé.

Sur les cinq (05) ans de notre gouvernance, c'est au moins 1 800 milliards de F CFA que nous engagerons dans la réhabilitation et la relance de notre système éducatif. En plus des **60 000** nouveaux enseignants toutes catégories confondues (Primaire : 8000X5 ; secondaire : 2500X5 ; EFTP et Supérieur : 1500X5) que nous recruterons et formerons, la réforme du secteur de l'enseignement devra permettre de créer plus de **30 000 emplois directs et indirects**.

C'est ainsi que, pour paraphraser le professeur Joseph KI-ZERBO, nous pouvons dire que l'éducation est le logiciel qui programme le développement des peuples et des nations. Autrement dit, investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir.

3 DOTONS-NOUS D'UNE POLITIQUE SOCIALE D'HABITAT ET D'URBANISME

3.1 Définissons une politique de lotissement et de viabilisation de l'espace urbain plus juste et équitable

L'accès à un logement décent pour tous demeure le défi majeur de toute politique sociale de l'habitat, surtout en faveur des cadres moyens et subalternes du public et du privé, des acteurs du secteur informel et du monde rural, des ouvriers, des élèves et étudiants.

Cependant, depuis près de deux décennies, les autorités communales sont confrontées à d'énormes difficultés liées aux opérations de lotissement dans les grandes villes et les villes moyennes du Burkina Faso. En effet, notre pays est en proie à une bulle immobilière sans précédent caractérisée par une hausse vertigineuse et persistante du prix des terrains nus, des terrains bâtis et surtout des loyers.

Bien que multiples et multiformes, les causes de ce phénomène se résument essentiellement par :

- la démission totale des pouvoirs publics du secteur de l'immobilier ou pire, la reconversion de nos gouvernants en de véritables prédateurs immobiliers en ce sens qu'eux-mêmes, leurs familles et proches se sont octroyés à eux seuls, des centaines de parcelles aussi bien à usage d'habitation qu'à usage commercial, industriel ou d'agro-business ;
- l'utilisation des parcelles à usage d'habitation comme monnaie de change électorale. Depuis de longues années, la stratégie électorale du CDP a consisté en la promesse de parcelles à ses élus et militants qui par la suite se sont mués en de tout puissants promoteurs immobiliers de terrains impunément acquis ;
- les lotissements anarchiques et complaisants sans la moindre viabilisation des zones à lotir ;
- la non réglementation de la fixation du prix des loyers par les bailleurs.

Pour résoudre sinon définitivement du moins faire retomber progressivement cette bulle immobilière qui annihile tout effort d'épargne des ménages dont les revenus sont pourtant restés longtemps stagnants, il y a lieu de s'attaquer d'abord courageusement et judicieusement au passif, en attribuant l'espace disponible selon un ordre de priorité précis et fixé en parfaite intelligence avec tous les acteurs du secteur et les populations bénéficiaires.

Plus pratiquement, notre politique en matière d'habitat et d'urbanisme:

- Nous procéderons à un diagnostic cas par cas de toutes les « zones non loties » de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso afin de définir clairement la meilleure approche pour leur

viabilisation préalable et leur lotissement ensuite. En tout état de cause, l'autorité de l'Etat devra se faire respecter afin d'assainir le paysage urbain de nos deux (02) capitales ;

- Nous aménagerons et nous viabiliserons près de **15 000 parcelles par an** à Ouaga, Bobo et Koudougou pour répondre à la forte demande de terrains à usage d'habitation dans ces trois (03) grandes villes universitaires ;
- Nous prendrons des mesures courageuses afin de mettre un terme définitif à la surenchère immobilière pour ce qui concerne les parcelles à usage d'habitation pour les ménages à revenus modestes. Pour cela, nous concevrons et mettrons en place un vaste programme de construction d'habitat social dans les cinq (05) plus grandes villes du pays et principalement à Ouagadougou où le problème de logement est devenu une urgence sociale ;
- Nous exploiterons encore une fois le canal du partenariat public-privé pour la construction sur cinq (05) ans, de **100 000 logements sociaux solides, viables, beaux, à des coûts bien étudiés**. Pour ce faire, l'Etat aménagera et mettra l'espace à la disposition du partenaire privé pour la construction de cités, avec des logements mis en location-vente au profit des agents du public et du privé dont les salaires n'excèdent pas 300 000 FCFA et seront remboursées sur une période de 20 à 25 ans, pour des traites mensuelles planchées en fonction du standing ;
- Nous faciliterons l'accès au crédit logement pour tout salarié et les non-salariés du secteur informel qui désirent acquérir des parcelles et/ou des logements dans des localités ou des zones de leur choix. A ce sujet, nous œuvrerons à décentraliser davantage la Banque de l'Habitat afin de l'ouvrir à tous les demandeurs de logements ;
- Nous travaillerons à réduire considérablement la spéculation foncière en plafonnant les prix de vente des parcelles;
- Nous doterons toutes les grandes villes du Burkina Faso d'un schéma directeur d'aménagement clair et innovant qui prendra en compte les réalités et perspectives climatiques de notre pays.

3.2 Promouvons une politique de développement équilibré du territoire national

De la classification traditionnelle de nos zones de peuplement en zones urbaines (grandes villes), zones semi-urbaines (villes moyennes) et zones rurales découle un déséquilibre criard du niveau de développement de notre territoire. Ce déséquilibre s'illustre par un dénuement presque total (manque d'infrastructures et de services publics) et l'enclavement de certaines localités, surtout en saison

hivernale. Cette situation est due à la concentration pendant des décennies, de toutes les réalisations d'infrastructures urbaines dans la capitale ouagalaise et subsidiairement, dans la ville de Bobo Dioulasso. A titre illustratif, la seule ville de Ouagadougou absorbe à elle seule 60% de la population urbaine de notre pays !

Pour arriver à un développement urbain harmonieux et équilibré, nous adopterons et nous mettrons en œuvre un plan national de développement communal dans l'optique de doter les zones rurales et semi urbaines d'infrastructures routières, scolaires et sanitaires de base, de bâtiments et de services publics(administration, police, gendarmerie, etc.).

Par ailleurs, nous poursuivrons la politique de communalisation et de modernisation de nos communes à travers leur accès aux services sociaux de base. Dans cette optique, nous devons assurer l'approvisionnement en eau potable à tous les villages dans le cadre d'un plan quinquennal d'adduction et **d'approvisionnement en eau potable**, renforcer le **programme d'électrification rurale**, et rendre le **gaz domestique disponible** grâce à la subvention de l'Etat. Ce dispositif permettra de moderniser nos communes rurales en préservant l'environnement.

Enfin, le nouvel espace démocratique en construction dans notre pays exige, pour être élargi, un éveil des populations à la citoyenneté active avec la mise en œuvre du processus de décentralisation. Pour atteindre les objectifs de la décentralisation territoriale :

- Nous donnerons aux populations à la base le choix des priorités de développement ;
- Nous promouvoir l'utilisation optimale des ressources locales disponibles ;
- Nous impliquerons les populations et les institutions locales dans le développement de leur cité à l'effet de promouvoir un développement participatif.

3.3 Assainissons et embellissons nos villes

La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie relèvent d'une responsabilité collective et citoyenne. A ce titre, elles concernent toute la population et plus particulièrement celle qui réside dans nos villes, du fait de leur plus grande production de déchets. Mais quand on pense aux comportements inciviques et non écologiques de la majeure partie de la population urbaine (sachets plastiques utilisés et jetés n'importe comment, ordures qu'on dépose en pleine rue, dans les parcelles vides ou qu'on déverse dans les caniveaux), on peut dire que certaines de nos villes sont devenues des dépotoirs géants. Les conséquences d'une telle insalubrité sont d'autant plus graves que notre santé publique est intimement liée au niveau d'assainissement de notre cadre de vie.

Pour assainir nos villes, nous devons non seulement disposer de poubelles en grand nombre dans les lieux et services publics (écoles, marchés, dispensaires, hôpitaux, services,), dans les domiciles privés, dans les rues principales, mais surtout veiller à leur évacuation, en vue de leur élimination ou de leur traitement. D'où la nécessité de doter chaque ville ou chef-lieu de province d'une unité de traitement des déchets et ordures ménagères. Aussi :

- Nous instituerons une compétition nationale annuelle d'hygiène et de salubrité publiques dénommée « **ville propre, ville saine** ».
- Nous organiserons des travaux d'intérêt commun pour le creusage ou le curage des caniveaux.
- Nous créerons une agence nationale d'assainissement chargée de l'équipement et de la gestion des unités de traitement des déchets et des ordures ménagères dotée d'un budget annuel de deux (02) milliards de F CFA.

En ce qui concerne l'embellissement de nos villes, il s'agit principalement de l'aménagement des espaces verts, des jardins publics, des bordures des rues principales, le reboisement des lieux publics (marchés, écoles, dispensaires, services publics, etc.).

La mesure principale consiste à la création d'une « **brigade verte** » dans chaque ville pour superviser toutes les actions de reboisement et d'embellissement.

3.4 Dynamisons l'économie urbaine

Les activités commerciales dans nos villes se déroulent dans une anarchie et un désordre qui ne favorisent pas vraiment l'essor de l'économie urbaine. Pour la dynamiser, il y a lieu de travailler à développer des espaces fonctionnels pour la promotion des activités de nos marchés et yaars, en y aménageant des espaces marchands pour les différents produits ou articles. Nous aurons par exemple un espace pour les légumes, un espace pour les fruits, un espace boucherie et charcuterie, un espace pour les céréales, un espace pour les tubercules, un espace pour les huiles, un espace pour les produits manufacturés, un espace habillement, etc. Cette organisation vise à renforcer la fluidité des marchés et à augmenter la visibilité des produits.

Il faut par ailleurs organiser, aménager et sécuriser les espaces pour les étalages en instituant des titres d'occupation et des taxes d'exposition aux abords des rues. Cela contribuera à réduire les risques d'accidents et à éviter les attroupements qui gênent la circulation.

4 PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET OPTONS DEVELOPPEMENT DURABLE

Si le droit à un environnement sain est un des droits collectifs reconnus par les textes nationaux et internationaux, force est cependant de constater que l'environnement subit plusieurs types de violations dues aux modes de production et de vie de l'homme.

Pourtant, le devoir de protection de l'environnement devrait être inscrit et ancré comme un réflexe dans les comportements de l'homme, conformément à sa nature et à sa vocation sociale et citoyenne. Nous devons par conséquent changer notre attitude à l'égard de la nature à propos de laquelle Antoine de Saint Exupéry, dans une pensée hautement écologique disait: « **on ne l'a pas héritée de nos parents, on l'a simplement empruntée à nos enfants** ».

Il importe donc de mettre en place une politique d'anticipation sur les problèmes environnementaux, de lutter efficacement contre la désertification et l'érosion des sols, de renforcer nos capacités techniques de traitement des déchets, de promouvoir l'agriculture biologique, l'écocitoyenneté et l'écotourisme.

4.1 Mettons en place une politique d'anticipation des problèmes environnementaux

La fin du deuxième millénaire a été marquée au plan mondial par des catastrophes naturelles qui ont fait penser à la fin du monde (tsunami, grandes sécheresses, inondations, glissement de terrains, etc.). Au Burkina Faso, c'est au cours de l'année 2009, le 1^{er} septembre, que nous avons connu l'une des plus grandes catastrophes, à travers des inondations qui ont causé d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Ces événements sont liés, pour la plupart, au phénomène du réchauffement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le dioxyde de carbone produit par la combustion du pétrole en tant que principale source d'énergie dans notre mode actuel de production.

En attendant de promouvoir les énergies renouvelables et non polluantes (solaire, éolienne, etc.), il y a lieu d'adopter une attitude proactive en anticipant sur les problèmes anthropiques et les questions environnementales.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale d'anticipation des problèmes environnementaux, nous créerons un « **observatoire national de sécurité environnementale** » chargé de réfléchir et de proposer des mesures et des solutions innovantes pour réduire les risques et les effets des éventuelles catastrophes naturelles.

4.2 Luttes efficaces contre la désertification et l'appauvrissement des sols

Le phénomène de la désertification est l'une des menaces les plus sérieuses de la production agricole en ce qu'il est la principale cause de l'appauvrissement des sols. Mais à côté de ces phénomènes naturels comme l'érosion hydrique ou éolienne, il y a des actions anthropiques telles que la coupe abusive du bois, les feux de brousse, la divagation des animaux et la pollution des sols par les produits chimiques phytosanitaires.

Pour freiner sensiblement l'action négative de la nature (avancée du désert, érosion, etc.) et réduire les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement, en particulier sur la qualité des sols, il y a lieu de prendre les mesures énergiques:

- Nous développerons la pratique d'un reboisement utile et responsable, qui intègre la sélection et le suivi des plantes aux opérations ou campagnes de reboisement, à travers l'institutionnalisation d'une « **brigade verte** » pour l'embellissement de nos villes et la restauration du couvert végétal, avec l'appui du Centre National de Semences Forestières (CNSF) ;
- Nous lutterons sévèrement contre la coupe anarchique et abusive (sans autorisation) du bois, la divagation des animaux et les feux de brousse par l'édiction et l'application de sanctions pécuniaires et pénales à l'encontre des éventuels contrevenants ;
- Nous mettrons en place un Programme National de Fertilisation et de Lutte contre la Dégradation des Sols (PNF/LDS) avec pour mission de proposer des méthodes et techniques de lutte contre les effets néfastes des phénomènes naturels, dans le but de réduire considérablement l'appauvrissement des sols ;
- Nous promouvoir l'utilisation de la fumure organique et des produits phytosanitaires à nocivité très limitée pour lutter contre la pollution des eaux et des sols par les produits chimiques, à travers la création d'unités de production de pesticides à très faible nocivité sur l'environnement.
- Nous vulgariserons l'usage domestique du gaz butane à travers l'augmentation de nos capacités de stockage, et nous améliorerons le système de distribution sur toute l'étendue du territoire national.

4.3 Renforçons notre capacité technique de traitement des déchets et multiplions les unités de recyclage sur tout le territoire national

Le traitement des déchets ménagers et industriels ainsi que la gestion des eaux usées domestiques et excréta constituent pour nous une préoccupation majeure. En effet, selon les services d'hygiène, la seule capitale Ouagadougou génère plus de 300 000 tonnes d'ordures ménagères et assimilés chaque année, dont 16 000 sont des déchets plastiques très nocifs à l'environnement, à la santé humaine et surtout très préjudiciable à notre élevage encore transhumant.

De plus, l'accroissement rapide de la population dans nos villes, conjugué à la mollesse des autorités qui durant des années n'ont pas eu le courage de proposer des pistes de solutions définitives en vue de maîtriser, voire juguler ce phénomène de plus en plus incontrôlé, impose que des efforts significatifs soient entrepris dans ce sens.

Notre stratégie de traitement des déchets se veut responsable et participative dans la mesure où elle se fonde aussi bien sur le recyclage des déchets solides que sur la valorisation des déchets organiques tels que les fèces, les urines et les eaux grises. Aussi:

- Nous mettrons en place une politique volontariste de réduction des déchets plastiques par l'élaboration d'un plan stratégique pour l'application véritable de la loi interdisant l'utilisation et le commerce du sac plastique non bio dégradable en le remplaçant par des contenants bio dégradables ;
- Nous créerons un office spécialement chargé de la gestion des ordures ménagères dans nos grandes villes notamment par la création d'unités efficaces de ramassage, des centres de collecte et de traitement des déchets solides ;
- Nous réorganiserons le secteur de la collecte des ordures ménagères et nous miserons efficacement sur le partenariat public-privé pour rentabiliser le secteur au profit de l'Etat mais aussi et surtout au profit des partenaires privés. Une gestion formalisée et moderne de ce secteur permettra de générer plus d'un **millier d'emplois directs** et plus de **3 000 emplois indirects** ;
- Nous soutiendrons à hauteur de 50 milliards, la création de plus de 100 unités de recyclage des déchets solides plastiques dans toutes les régions du Burkina Faso ; ces unités offriront **plus de 5000 emplois directs et plus de 15 000 emplois indirects aux femmes et aux jeunes** de notre pays ;
- Nous subventionnerons à hauteur de 75 milliards, la réalisation d'un million de latrines sèches à séparation d'urines de type ECOSAN que nous vulgariserons à l'échelle nationale pour une

valorisation des excréta humains en vue d'une fertilisation saine, sûre et à bas coût de nos terres agricoles.

4.4 Promouvons l'écocitoyenneté et l'écotourisme

Les défis environnementaux auxquels notre pays est confronté sont immenses et diversifiés. En effet, aux traditionnels problèmes tels que l'érosion des sols, la perte de la biodiversité, la dégradation des terres et des ressources en eau, la désertification, s'ajoutent de nouveaux dangers environnementaux liés pour l'essentiel à l'expansion démographique, à l'urbanisation galopante et aux changements climatiques (pollutions automobile et industrielle, déforestation sauvage, inondation, etc.).

Face à ces périls environnementaux, il s'avère impérieux que dès aujourd'hui, nous adoptions un comportement écocitoyen en nous disant que chacun à quelque niveau que ce soit, dans notre action de chaque jour, peut et doit jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement, en vue de garantir un développement durable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les potentialités pour les générations futures.

Plus concrètement, il s'agira pour nous à côté de toute l'éducation à l'écocitoyenneté que nous préconisons, de proposer des mesures courageuses en vue d'une protection responsable de notre environnement et d'une véritable promotion de l'écotourisme ; tout ceci dans un cadre institutionnel et juridique cohérent et adapté à nos réalités d'aujourd'hui, mais aussi et surtout en tenant compte des besoins futurs.

- Nous revisiterons le code de l'environnement par la relecture de la Loi N°005/97/ADP en y inscrivant notamment des dispositions qui affirment clairement le principe « **pollueur-payeur** » et qui renforcent drastiquement la sanction contre toute personne physique et/ou morale qui se rendrait coupable de l'achat, de la vente, de l'importation, du transit, du transport, du dépôt et du stockage de déchets industriels toxiques et radioactifs en provenance de l'étranger ;
- Nous veillerons scrupuleusement à une utilisation responsable et strictement contrôlée des produits phytosanitaires, des produits antiparasitaires à usage vétérinaire et des matières fertilisantes ;
- Nous réviserons le régime d'entrée des véhicules d'occasion sur le territoire national ; cette révision va permettre de décourager notablement l'importation de véhicules d'un certain âge ;
- Nous intégrerons l'éducation à l'écocitoyenneté dès l'école primaire afin d'enseigner à nos enfants la nécessité de préserver l'environnement ;
- Nous restaurerons et nous multiplierons les espaces verts dans la ville de Ouagadougou ;

- Nous prendrons de mesures draconiennes contre toute altération humaine non autorisée, de nos forêts classées et parcs nationaux ;
- Nous renforcerons le système de canalisation et d'évacuation des eaux usées domestiques et industrielles ainsi que des eaux de pluies dans la ville de Ouagadougou et nous préserverons la faune du Parc urbain Bangr-weogo ;
- Nous réhabiliterons et nous renforcerons les capacités du parc animalier de Ziniaré(introduction de nouvelles espèces) et nous encouragerons les écoles et collèges à y effectuer des sorties de découverte ;
- Nous engagerons la restauration progressive de nos écosystèmes naturels et nous élaborerons un guide national d'écotourisme afin d'encadrer la visite et la découverte de nos potentialités touristiques naturelles.

5 ADOPTONS UNE POLITIQUE NATIONALE VIGOUREUSE DE L'EMPLOI

La jeunesse insurgée des 30 et 31 octobre s'est certes révoltée contre le projet de modification de l'article 37 de notre constitution, mais ce serait faire preuve de cécité politique que de limiter ses revendications à ce seul sujet. Non, plus que la lutte contre le référendum, le cri de cœur de notre jeunesse fait largement échos des difficultés existentielles de cette couche de notre société. Frappés majoritairement par le chômage, les jeunes font paradoxalement office de couches vulnérables de notre société, au plus fort de leur capacité de production.

En 2014, la population en âge de travailler (15 ans et plus) était estimée à 9 333 313 personnes. Elle représente 52% de la population résidente du Burkina Faso. Elle se compose de 35,4% d'actifs et de 64,6% d'inactifs.

Le dividende démographique, facteur d'accélération de croissance, mis à profit par la plupart des actuels pays émergents pour leur développement économique et humain, ne semble pas générer les mêmes effets sur le continent africain et au Burkina Faso plus précisément. La transition démographique, marquée par une baisse des taux de natalité et de mortalité, est un moment critique du développement des opportunités pour les familles et les pays. Si les pays parviennent à planifier et à effectuer les investissements nécessaires dans les jeunes pendant la transition démographique, ils peuvent créer un cercle vertueux consistant à améliorer l'éducation, le capital humain et la productivité économique.

C'est la voie qu'ont choisi les "Tigres asiatiques", puis plus tard, de nombreux pays latino-américains pour sortir de la pauvreté. Les Tigres asiatiques affichaient le même profil et les mêmes statuts démographiques que ceux affichés par de nombreux pays africains subsahariens aujourd'hui. Cet atout démographique qu'ont connu les pays asiatiques était largement dû à la baisse de la mortalité et de la

fécondité, créant ainsi une pyramide des âges favorable, avec une proportion élevée de jeunes actifs par rapport au nombre de personnes dépendantes, jeunes ou âgées.

Ce bonus démographique s'est transformé en dividende démographique parce que la population en âge de travailler était éduquée, qu'elle a pu trouver un emploi et mener une longue carrière productive avant de devenir à son tour âgée et dépendante.

Cet autre échec inexplicable de la vieille classe politique burkinabè à impulser une dynamique de développement à partir d'un facteur conjoncturel favorable comme le dividende démographique, est une preuve supplémentaire de son manque de vision et de compétences, pour conduire notre pays vers l'essor économique et humain tant espéré.

C'est le principal défi de notre programme que nous plaçons sous le signe du plein emploi, de la croissance accélérée et de la productivité développante. Notre jeunesse est une richesse inestimable et pour peu que l'on crée les conditions de son éducation et de son insertion socioprofessionnelle, elle sera le socle de notre développement. Oui !

La jeunesse du Burkina Faso ne demande qu'à le servir. Nous nous engageons à promouvoir la contribution de cette force de travail en posant les bonnes bases pour sa prise en compte.

La question de l'emploi sera au cœur de notre mandat parce qu'en définitive seule une jeunesse active pourra nous conduire à un développement économique et humain durable. Il y va de l'avenir de notre pays, car aucun développement n'est envisageable avec plus de la moitié de notre force de production maintenue hors du circuit de production.

La création d'emplois, d'employeurs et d'employeuses burkinabè sera donc notre crédo. Nous ne lésinerons pas sur les moyens pour favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs burkinabè car comme le dit si bien André Mulliez, fondateur du réseau **Entreprendre** : « Pour créer des emplois, il faut créer des employeurs ». En effet, sur cette question de l'emploi, il est important pour nous de proscrire le populisme et la démagogie pour tenir un langage de vérité à nos compatriotes jeunes. Personne ne viendra à notre place créer les emplois que nous espérons tous.

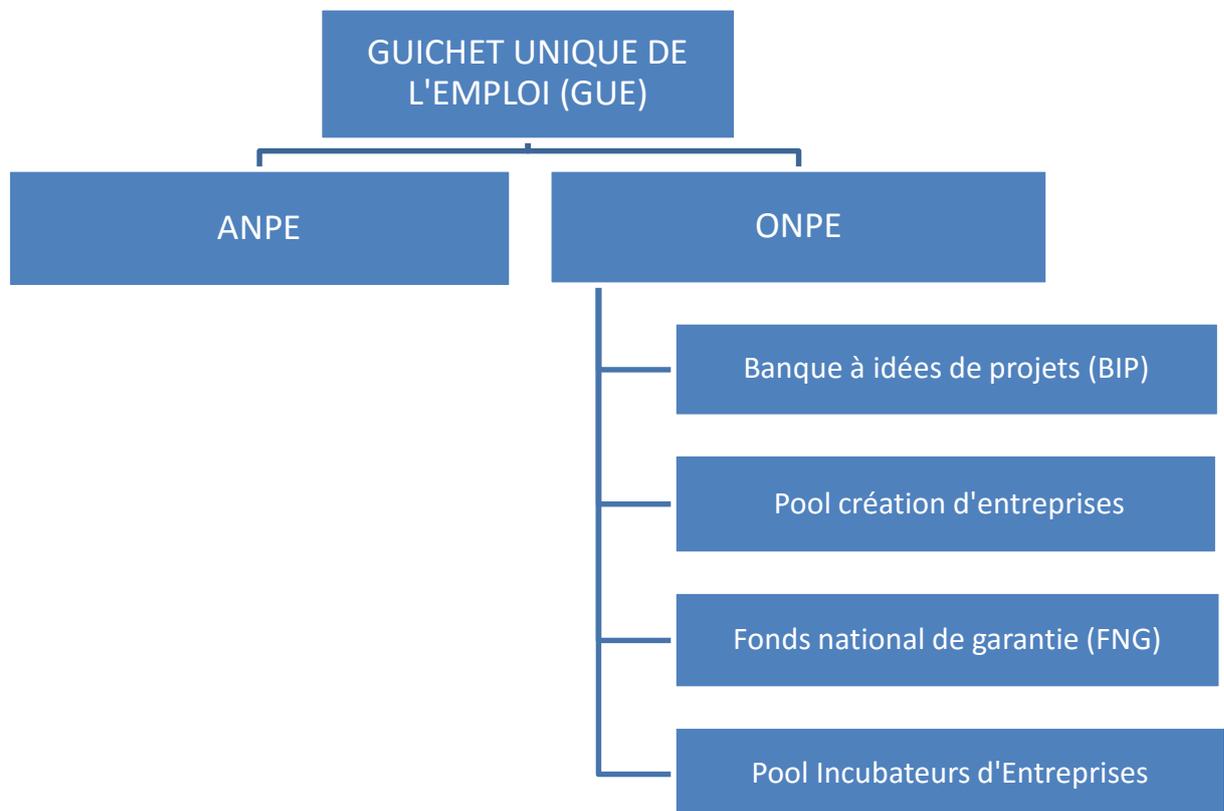
Aucun décret présidentiel ne créera les millions d'emplois nécessaires pour caser tous les jeunes demandeurs d'emplois. Notre jeunesse devra se montrer entreprenante et nous nous engageons à créer les conditions favorables à l'essor d'une nouvelle classe de jeunes entrepreneurs capables d'absorber le flot de demandeurs d'emplois.

Nous allons mettre en place le GUICHET UNIQUE DE L'EMPLOI (GUE) afin de prendre à bras le corps la question sensible de l'emploi des jeunes, dans une approche à 380°.

significative le bassin de l'emploi et permettre l'insertion professionnelle d'UN MILLION de demandeurs d'emploi sur les 5 prochaines années, nous allons travailler à:

- stimuler l'embauche des jeunes par le secteur privé avec à la baguette l'agence nationale de promotion de l'emploi (ANPE) refondée et orientée résultat ;
- créer des dizaines de milliers d'entrepreneurs jeunes à travers l'office national de promotion de l'entreprenariat (ONPE) ;
- créer des dizaines de milliers d'emplois grâce aux nombreux chantiers financés par le fond national d'investissement public (FNIP) ;
- créer des dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique grâce aux nombreuses mesures.....

Organigramme du GUE



5.1 Stimulons l'embauche des jeunes

Pour stimuler l'embauche des jeunes, il importe de renforcer les missions et les capacités actuelles de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE), et d'optimiser les aptitudes opérationnelles des jeunes diplômés.

5.1.1 RENFORÇONS LES MISSIONS ET LES CAPACITES DE STIMULATION DE L'EMBAUCHE DE L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI

L'agence nationale de promotion de l'emploi sera le moteur de cette politique de stimulation de l'embauche. Pour la rendre plus efficace, nous redéfinirons ses missions et l'orienterons vers des résultats, à travers des objectifs mensuels et annuels de création d'emplois. Ainsi, outre ses missions traditionnelles d'accueil et d'inscription des demandeurs d'emploi, d'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements, la nouvelle ANPE sera évaluée sur :

- Sa capacité à convaincre les chefs d'entreprises à embaucher à travers des propositions stimulantes telle la réduction du coût du travail ou d'autres avantages fiscaux, institutionnels, etc. ;
- Sa capacité à prospecter régulièrement le marché du travail afin de détecter les secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois ;
- Les opportunités de formations complémentaires dans les secteurs porteurs qu'elle offre aux demandeurs d'emplois, afin d'accroître leur employabilité et d'augmenter leur chance de trouver un emploi.

La nouvelle ANPE, vous l'aurez compris, ne sera plus une simple plateforme d'enregistrement des demandeurs d'emploi. Elle sera animée par des acteurs de haut niveau (économistes, sociologues du travail, des fiscalistes, etc.) capables de proposer des solutions économiquement et socialement viables. Elle sera très fixée sur le résultat car l'objectif recherché est clairement de créer des emplois par milliers pour les jeunes et les femmes. Un système de bonus et de malus sera intégré au contrat de travail des agents de la nouvelle ANPE.

Nous procéderons par ailleurs à la modernisation des services de l'ANPE afin de la rendre plus accessible et plus interactive. Aujourd'hui l'ANPE peine à attirer les demandeurs d'emploi vers elle, notamment pour le renouvellement des inscriptions, du fait essentiellement de son incapacité à s'adapter aux nouvelles habitudes de vie des jeunes. Nous rapprocherons les demandeurs d'emplois, pour la plupart jeunes, de l'ANPE grâce à des solutions alternatives modernes telles que :

- l'entretien d'inscription et de diagnostique (EID) interactif en ligne ;

- la réinscription par sms avec partage de revenu avec les opérateurs de téléphonie mobile ;
- l'automatisation de l'information sur les opportunités d'emplois via le broadcasting.

5.1.2 OPTIMISONS LES APTITUDES OPERATIONNELLES DES JEUNES DIPLOMES PAR LA MULTIPLICATION DES OPPORTUNITES DES STAGES D'APPRENTISSAGE

Notre système éducatif, très théorique, produit des diplômés sans qualification professionnelle et par conséquent inaptes à l'emploi. Toute chose qui, dans un contexte national et international extrêmement compétitif, constitue un handicap à leur embauche.

Si nous voulons optimiser les chances d'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés, nous devons mettre en place des mécanismes structurels de renforcement de leurs capacités opérationnelles. Dans cette optique, nous allons créer le programme permanent de stages de perfectionnement (PPSP) dont la mission sera la mise en position de stages d'apprentissage en entreprise des jeunes diplômés en vue de renforcer leur employabilité.

Le PPSP permettra de mettre en stage chaque année 25000 diplômés et, en synergie avec ANPE, il veillera à encourager les chefs d'entreprises à embaucher le maximum de stagiaires. Le PPSP sera financé par les partenaires comme la banque mondiale dont l'expertise dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes est avérée dans plusieurs pays en sortie de crise.

5.1.3 LUTTONS CONTRE LA PRECARITE DES EMPLOIS

Le code du travail de notre pays, objet de la Loi 28-2008/AN du 13 mai 2008, résolument pro patronat, a finalement contribué à accentuer la précarité de l'emploi. Il y a lieu de travailler à réduire sensiblement la précarité des emplois en augmentant leur durée, surtout en ce qui concerne le cas particulier de la première embauche, et à fixer clairement les missions et tâches de l'employé dans les contrats de travail. D'où la nécessité et l'urgence d'une révision du code du travail.

Toutes les mesures ci-dessus énoncées visent à stimuler l'emploi des jeunes en proie au chômage, mais elles ne peuvent pas seules venir à bout du fléau. Pour y arriver, il faut associer à la création d'emplois, la « création » d'employeurs.

5.2 Encourageons, finançons et soutenons la création d'entreprise par les jeunes et les femmes

On s'accorde aujourd'hui sur les limites de l'Etat providence. L'Etat, quelques soient sa volonté et ses moyens, ne pourra pas embaucher tout le monde. Ce discours de vérité, nous le tiendrons vis-à-vis de notre jeunesse, mais nous allons surtout l'encourager à devenir employeur.

Nous ferons nôtres ces propos de André Mulliez : « Pour créer des emplois, il faut créer des employeurs ». Nous allons encourager la création de dizaines de milliers d'entreprises. Comme les conditions et les délais de création ont déjà connu des réaménagements intéressants, nous renforcerons la politique de création d'entreprises et d'employeurs, à travers trois idées originales et efficaces.

5.2.1 CREONS ET ALIMENTONS UNE BANQUE A IDEES DE PROJETS

Les études ont montré une carence en idées de projets innovants et porteurs. Il n'est pas rare de retrouver les mêmes types d'activités lors des concours de plans d'affaires ou dans le cadre des dossiers de soumission aux multiples fonds publics de financement de l'entrepreneuriat. Il n'est finalement pas si évident pour un jeune désireux d'entreprendre de trouver le bon projet en dehors des traditionnels marchés publics, aviculture, coiffure, couture, etc.

Si ces secteurs cités plus hauts sont indéniablement intéressants, il nous faudra promouvoir des secteurs qui génèrent une plus-value importante. Nous proposons de lancer un programme international de veille afin de répertorier les meilleures idées d'entreprise à travers le monde. Ce « benchmark » international nous permettra d'alimenter notre banque d'idées de projet, qui servira de viviers aux jeunes entrepreneurs pour lancer des projets qui ont déjà fait leur preuve sous d'autres cieux.

5.2.2 CREONS ET ALIMENTONS UN FONDS NATIONAL DE GARANTIE POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DES JEUNES ET DES FEMMES

Une fois le bon projet déniché, les jeunes entrepreneurs sont confrontés au sempiternel problème de l'accès au financement. La capacité d'autofinancement étant généralement inexistante, la quasi-totalité des porteurs de projets vont vers les banques. Ces dernières, du fait de leurs procédures draconiennes pour l'octroi de crédits, constituent finalement le cimetière des projets de la majorité des jeunes, souvent incapables de fournir la garantie (D.A.T ou biens immobiliers), se voient refuser les financements dans la grande majorité des cas.

La solution jusqu'ici privilégiée pour résoudre ce problème crucial est la création de fonds d'appui dont la mission est de financer l'entrepreneuriat jeune notamment. Le bilan de ces fonds s'il devait être fait serait tout simplement scandaleux. Pourquoi ces fonds sont une vraie fausse solution ?

- Les fonds ont été utilisés à des fins électoralistes surtout du côté de la gent féminine. Favoritisme, népotisme, camaraderie ont été de tout temps les principaux critères d'octroi de ces fonds ;

- L'Etat n'a pas une capacité de mobilisation à la hauteur des besoins des demandeurs. Chaque fonds finançait une centaine d'initiatives au plus et cela ne couvrait qu'une infime partie des besoins en financement ;
- L'Etat n'assure pas un suivi optimal des projets financés et des jeunes entrepreneurs ;
- L'Etat a toujours peiné à recouvrer les sommes allouées. La capacité de recouvrement de l'Etat étant presque nulle, les bénéficiaires disparaissaient avec l'argent acquis par complaisance et sans suivi, donc sans recouvrement.

Au vu des limites objectives de l'Etat à gérer le financement des projets des jeunes entrepreneurs, nous proposons que l'Etat rétablisse chaque acteur du développement de notre pays dans son rôle.

- L'Etat aura pour mission de mettre en place UN FONDS NATIONAL DE GARANTIE (FNG) logé auprès de toutes les institutions financières nationales.
- Les institutions financières (banques, micro finances, etc.) se chargent du financement, sous la couverture du FNG, des projets de tous les demandeurs dont les initiatives auront été jugées bancables.

Comment comptons-nous financer le FNG ?

Nous privilégierons les solutions endogènes de mobilisation de fonds. Nous allons instaurer une assurance retraite complémentaire obligatoire dont les fonds serviront à alimenter le fonds national de garantie. Nous mobiliserons 100 milliards de nos francs la première année et au bout de cinq (05) ans, un peu plus de 600 milliards de francs CFA seront mobilisés.

Ces fonds ainsi mobilisés offrent le double avantage de permettre le financement des projets des jeunes qui démarrent et d'assurer une meilleure retraite grâce aux intérêts générés.

Nous pourrons ainsi financer plus de 250.000 projets et créer 500.000 emplois directs.

5.2.3 ACCOMPAGNONS ET ENCADRONS LES JEUNES ENTREPRENEURS A TRAVERS UNE POLITIQUE DE CREATION ET DE PROMOTION DES INCUBATEURS D'ENTREPRISES

En tant que structures d'accompagnement des projets de création d'entreprises, les incubateurs apporteront un appui en termes d'hébergement, de conseil et de formation au management durant les premières étapes de la vie des nouvelles entreprises.

Convaincus que le secteur privé est et restera le moteur de la croissance de l'économie, nous comptons grâce à toutes les mesures citées plus haut, favoriser la création de centaine de milliers d'entreprises chaque année dans tous les secteurs de notre économie. Toutefois, et à la différence de ce qui a été

fait jusqu'ici dans le domaine de l'entrepreneuriat, nous ne comptons pas simplement financer les jeunes entrepreneurs et les abandonner à leur sort.

Aussi, l'accompagnement des jeunes entrepreneurs constituera-t-il un des principaux leviers de notre politique de promotion de l'entreprise privée. Nous allons lancer pour la première fois dans la sous-région ouest africaine un vaste projet de création de réseaux d'incubateurs d'entreprises sectoriels et/ou multisectoriels

Nous procéderons ainsi à l'incubation partielle ou complète de plus de 50.000 projets d'entreprises par an sur cinq (05) ans, soit un total de 250.000 projets et un minimum de 500.000 emplois directs : Ces emplois sur les cinq ans se répartissent ainsi qu'il suit:

25.000 postes de manager d'incubateurs

25.000 postes de secrétaires

25.000 postes de comptables.

50 000 postes d'aide comptable

25 000 postes de chauffeur-coursier

250 000 postes de chef d'entreprises incubés

250 000 postes d'employés d'entreprises incubés

Total 650.000

La mise en œuvre diligente et efficace d'une telle politique de l'emploi nous permettra, à n'en pas douter, de baisser significativement le taux de chômage des jeunes, en particulier celui des diplômés, de créer des richesses et de générer des revenus pour toutes celles et tous ceux qui seront aptes à entreprendre une activité économique quelconque. C'est alors seulement que nous pourrons véritablement soutenir les couches vulnérables de notre société.

6 SOYONS SOLIDAIRES DES COUCHES VULNERABLES

De même que Nelson MANDELA disait que « ***Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice*** », la solidarité nous apparaît comme un devoir moral ou social de soutenir les plus faibles dans une communauté donnée.

Pour permettre à la nation burkinabè d'accomplir son devoir de solidarité vis-à-vis des personnes vulnérables, nous devons améliorer notre système de protection sociale, œuvrer à l'insertion professionnelle des personnes vivant avec un handicap, assurer la prise en charge socio sanitaire des personnes âgées ainsi que des orphelins et enfants vulnérables (OEV), et engager des actions solidaires de lutte contre la faim.

6.1 Améliorons notre système de protection sociale.

Au Burkina Faso, la politique nationale de protection sociale existante met particulièrement l'accent sur la promotion de la solidarité nationale. Ainsi, des structures de promotion de la solidarité telles que la direction générale de la solidarité nationale et le Fonds national de solidarité développent des stratégies de mobilisation des ressources pour le financement de la solidarité.

Au nombre de ces stratégies, il y a le dépôt d'urnes dans certains lieux publics, les requêtes formulées auprès des institutions, entreprises et sociétés, l'organisation annuelle du mois de solidarité, la mise en place de comités de mobilisation de contributions dans les ambassades et missions diplomatiques du Burkina Faso, etc.

Cependant, force est de constater que la mobilisation des ressources par ces stratégies reste très faible. A l'opposé, les besoins de prise en charge des publics cibles sont de plus en plus croissants, d'où une refondation et un renforcement des structures de promotion de la solidarité et des mesures de mobilisation des ressources pour mieux prendre en charge les couches les plus vulnérables. Nous avons identifié un certain nombre de groupes ou de catégories de personnes qui méritent une attention particulière car exposés à des risques spécifiques qui fragilisent leur situation. Il s'agit des personnes vivant avec un handicap, des personnes âgées, des orphelins et enfants vulnérables, les femmes

De manière globale, nous travaillerons à la mise en place d'un **filet de secours universel** qui consiste à la **couverture médicale universelle** pour cette catégorie spécifique. Pour améliorer et élargir notre système de protection sociale aux groupes spécifiques et vulnérables, nous assurerons leur participation à la couverture maladie universelle (CMU) que nous allons créer.

6.2 Mettons en place une politique d'insertion professionnelle des personnes vivant avec un handicap

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap sous trois aspects : «les déficiences» désignant la situation physique de la personne ; «les incapacités» désignant la restriction des activités due aux déficiences et «le handicap» exprimant les limitations en termes de réalisation d'un rôle social.

Au Burkina Faso, les données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006 montrent que 43,5% des personnes vivant avec un handicap sont occupées contre 40,8% qui se sont déclarées inactifs, auxquels il convient d'ajouter les chômeurs (0,6%) et ceux qui sont en quête de leur premier emploi (0,8%); le reste étant réparti entre les catégories «occupé au foyer» (8,5%), « élèves et étudiants » (4%), « retraité » (0,9%).

Au-delà de ces chiffres, les statistiques disponibles sur le handicap au Burkina Faso renseignent peu sur la situation de ce groupe spécifique, mais les difficultés en termes d'insertion professionnelle de ce groupe social (estimé à 1,5% de la population totale en 2006) se présentent comme suit :

- Besoins en formation professionnelle tenant compte de la spécificité des situations de handicap ;
- Aide à la création d'activité économique ;
- Difficultés quant au maintien dans l'emploi exercé ;
- Stigmatisation et persistance de préjugés quant à la performance professionnelle des personnes en situation de handicap.

Pour parvenir à une véritable insertion professionnelle des personnes vivant avec un handicap, nous mettrons en place un programme national d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes en situation de handicap. Ainsi:

- Nous engagerons une réforme du système de formation professionnelle en y apportant les aménagements et correctifs nécessaires en vue d'une véritable prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap;
- Nous mettrons en place un fonds spécial d'aide à l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap. Ainsi, ces personnes vulnérables porteuses d'idées ou de projets, pourront créer leurs propres entreprises et employer d'autres personnes ;
- Nous faciliterons l'accès des personnes en situation de handicap à l'emploi en instaurant un système de quota d'embauche par secteurs ou branches d'activités. En soutien de ce système, nous créerons une prime à l'insertion qui visera à inciter les entreprises à recruter des personnes handicapées dans des emplois durables ;
- Nous adapterons notre dispositif juridique afin de mieux garantir l'emploi aux personnes qui se retrouveraient en situation de handicap au cours de leur carrière ;
- Nous instituerons une aide à l'apprentissage destinée aux jeunes handicapés de moins de 30 ans, pour leur permettre d'accéder à un emploi par la voie de l'apprentissage.

Nous allouerons 5 milliards (soit un milliard par an) à la mise en œuvre de toutes ces mesures qui devront permettre l'insertion professionnelle de plus de 1000 personnes en situation de handicap en cinq (05) ans.

6.3 Assurons la prise en charge socio sanitaire et des traitements de faveur à l'endroit des personnes âgées dans les services publics au Burkina Faso

Bien que relativement peu nombreuses par rapport à la population totale de notre pays (les plus de 60 ans représentant moins de 06% de la population totale), les personnes âgées (personnes des troisième et quatrième âges) vivent pour la plupart dans une situation de précarité absolue d'autant plus que l'activité économique de l'écrasante majorité de nos compatriotes demeure l'agriculture (non mécanisée). Les difficultés auxquelles font face les personnes au Burkina Faso sont entre autres :

- Le faible accès à une alimentation de qualité ;
- Une diminution inquiétante de l'assistanat familial ;
- Un faible accès à l'eau potable, à l'hygiène et à un assainissement adéquat ;
- La baisse de la considération de la personne âgée dans notre société ;
- L'inexistence de centre d'accueil et de loisirs pour personnes âgées ;
- Le faible pouvoir d'achat annihilant l'accès aux soins pour personnes âgées.

Lors de notre premier congrès ordinaire tenu à Ouagadougou, le 06 juin 2015, nous avons déjà affirmé avec force arguments la place de choix que nous comptons faire aux personnes âgées dans toutes nos actions et politiques de gouvernement. C'est donc, le lieu pour nous de souligner davantage l'importance de cette frange de notre peuple à travers un devoir d'assistance et d'égards à l'endroit de nos aînés.

Notre devoir d'assistance envers nos aînés trouvera son expression la plus aboutie à travers leur prise en charge socio-sanitaire et d'autres traitements de faveur au niveau des services publics de notre pays. Plus concrètement:

- Nous procéderons au recensement de toutes les personnes âgées vivant sur le territoire national afin de disposer de données actualisées et fiables pour engager notre stratégie d'assistance en faveur des personnes âgées pour qu'enfin dans notre pays on puisse « vieillir en restant actif et en bonne santé » ;
- Nous construirons dans nos grandes villes des centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées ne disposant pas d'aides familiales, surtout en période hivernale où les habitations précaires et insalubres de la plupart des personnes âgées ne garantissent pas leur sécurité physique ;

- Nous mettrons en place un fonds d'accompagnement des activités pour personnes âgées et retraités pour l'élevage de la volaille et des petits ruminants, le petit commerce, etc. ;
- Toutes les personnes des troisième et quatrième âges seront totalement et gratuitement couvertes par la CMU ;
- Nous instituerons des visites médicales aux domiciles des personnes âgées et un bilan annuel de santé rigoureusement gratuit à leur profit. La visite médicale à domicile et le bilan annuel de santé devront mettre l'accent sur la tension artérielle, la consultation et soins dentaires et ophtalmologiques, le diabète, la psycho-gériatrie, etc. ;
- Nous instituerons une carte d'accès gratuit aux transports en commun, aux stades, aux salles de ciné, etc. au profit des personnes âgées ;
- Nous initierons des restos mobiles et nous créerons des réfectoires spéciaux destinés à fournir une alimentation de qualité aux personnes âgées dans nos grands centres urbains. Ces œuvres seront financés par le Fonds national de solidarité, les aides intérieures et extérieures, et toutes contributions émanant des bonnes volontés.

6.4 Assurons la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables

Selon une définition tirée *Children on the Brink 2004*, une publication conjointe de l'ONUSIDA, de l'UNICEF et de l'USAID, le terme « orphelin » désigne un enfant de moins de 18 ans qui a perdu sa mère ou son père, et peut-être aussi, les deux tandis que les « enfants vulnérables » sont ceux dont la survie, le bien-être ou le développement sont compromis ou menacés pour diverses raisons socio-économiques et sanitaires.

Lors de Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, l'effectif des enfants représentait plus de la moitié de la population totale du pays (53,0%).

La situation de milliers d'enfants reste précaire sur les plans de la santé, de l'éducation et de la nutrition. On dénombre près de 2 500 000 enfants, tous des jeunes garçons et des jeunes filles d'une moyenne d'âge de 13 ans, dans les rues de nos villes. Ces enfants, victimes de marginalisation et parfois d'exclusion sociale, sont le plus souvent des mendiants, de petits vendeurs à la sauvette, des orphelins, des clochards, des délinquants, des drogués et prostitués.

Ils restent pour ainsi dire soumis à d'énormes risques de maladie (infection au VIH/SIDA) et d'insécurité (enlèvements, assassinats, crimes rituels) ! Dans le cadre de notre programme de gouvernement, cette frange de la population a été identifiée comme une cible spécifique à laquelle une attention particulière doit être accordée dans les politiques et stratégies de développement du Burkina Faso, notamment en

matière de lutte contre le VIH/SIDA. Aussi allons-nous nous atteler à renforcer la prise en charge des OEV en adoptant les mesures suivantes :

- Nous encouragerons le mécénat philanthropique pour le financement des associations par les entreprises afin de prendre en charge les OEV. Ainsi, plus de 3 milliards de FCFA issus du mécénat, pourraient être mobilisés par an par les entreprises burkinabè pour soutenir les OEV ;
- Nous lancerons une campagne de délivrance d'actes d'état-civil à tous les OEV répertoriés par les services de l'Action Sociale ;
- Nous instaurerons un système de familles d'accueil pour les orphelins plus jeunes et nous renforcerons nos programmes d'insertion des enfants en situation difficile ;
- Nous sensibiliserons les familles et les ménages sur les droits des enfants en général et particulièrement sur ceux des OEV ;
- Nous distribuerons plus de 500 tonnes de vivres à 10 000 enfants en proie à un déficit nutritionnel chronique ;
- Nous distribuerons des kits scolaires complets à 10 000 OEV et nous placerons 500 OEV par an dans des ateliers de formation professionnelle afin d'améliorer leur employabilité ;
- Nous faciliterons l'insertion socioprofessionnelle des OEV.

Nous mobiliserons près de 20 milliards de FCFA par an dont une moitié proviendra du mécénat et l'autre moitié du budget de l'Etat pour la prise en charge des OEV.

6.5 Renforçons l'insertion économique et politique des femmes

La population burkinabè, estimée à plus de 18 000 000 d'habitants en 2015, est en majorité composée de femmes qui représentent près de 52% de notre population totale. Toutefois, en dépit de la légendaire et séculaire combativité de la femme burkinabè, elle demeure confrontée à d'énormes difficultés dont les principales sont la sous scolarisation, le faible niveau de formation, l'insuffisance des financements des activités génératrices de revenus, sans oublier les pesanteurs socioculturelles et les obstacles psychologiques qui freinent leur plein épanouissement à travers leur intégration économique et politique.

Pour accroître le niveau de participation des femmes à l'économie nationale et aux sphères de décisions sociopolitiques:

- Nous relèverons le taux de scolarisation des filles par l'instauration de bourses d'études réservées aux filles ;

- Nous promovrons la formation scientifique, technique et professionnelle des filles par la création de centres de formation spécialement dédiés aux filles ;
- Nous encouragerons la participation des femmes aux instances politiques décisionnelles par une sensibilisation accrue à l'endroit de la gent féminine sur l'importance de son poids politique;
- Nous développerons des produits et services financiers adaptés aux activités génératrices de revenus des femmes ;
- Nous instituerons la gratuité des soins maternels et infantiles, en particulier pour les accouchements, les césariennes, la prise en charge des femmes atteintes de fistules obstétricales et les dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus ;
- Nous lutterons sévèrement contre les viols et toutes les violences faites aux femmes à travers la mise en service d'un numéro d'appels gratuits.

6.6 Engageons des actions fortes et solidaires de lutte contre la faim

Classé 60^{ème} sur 76 à l'indice de la faim dans le monde (GHI) en 2014, la situation alimentaire de notre pays est intimement liée à son très faible niveau de développement. Nous connaissons des taux de sous-nutrition très importants notamment en ce qui concerne les enfants. En effet, **Action contre la Faim** estime en 2014 que près de 40 000 enfants souffrent de cette affection, notamment dans l'est du pays.

Quelques données statistiques sur le fléau de la faim au Burkina Faso font froid dans le dos :

- 40,1% des mortalités infantiles au Burkina Faso sont associées à la sous-nutrition ;
- Les enfants ayant souffert d'un retard de croissance ont un taux de redoublement supérieur aux autres (11,5% contre 8,5%) ;
- La mortalité infantile associée à la sous-nutrition a réduit de 13,5% la population active du Burkina Faso ;
- 52% de la population adulte au Burkina Faso a souffert de retard de croissance durant leur enfance ;
- Les coûts annuels associés à la sous-nutrition chez l'enfant sont estimés à 409 milliards de FFCFA, ce qui correspond à 7,7% du PIB.

Au Burkina Faso, l'offre alimentaire provient essentiellement de la production intérieure à laquelle viennent s'ajouter les importations sous forme commerciale ou d'aide alimentaire. La production céréalière, fortement dépendante des aléas climatiques ne permet pas d'assurer à la population une

nutrition permanente dans la mesure où un ménage agricole sur deux est non autonome sur le plan céréalier, c'est-à-dire qu'il n'arrive pas à produire suffisamment pour couvrir ses besoins céréaliers.

L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle courante fait ressortir que toutes les 45 provinces du Burkina sont soit en insécurité alimentaire minimale (phase 1), soit en insécurité alimentaire sous pression (phase 2). Deux régions sur les treize que compte le pays (Centre-Nord et Sahel) couvrent à elles seules les deux tiers des besoins en sécurité alimentaire, respectivement 241 349 personnes et 268 304, soit une cible totale de 509 654 (en phase 2 et plus) sur un total de 939 148 personnes dans tout le pays. Au moins 264 398 personnes en crise (phase 3, selon le Cadre harmonisé) ont besoin d'une assistance d'urgence et de mesures de protection des moyens d'existence.

Pour lutter efficacement contre le péril de la faim dans notre pays, il importe que nous prenions des mesures fortes visant à réduire substantiellement l'impact de ce fléau sur nos efforts de développement. Concrètement:

- Sachant que le plan national de soutien alimentaire aux populations vulnérables se chiffre à 20.250 000.000 de FCFA et que les partenaires humanitaires comptent couvrir les 54%, nous nous engageons à mobiliser le reste soit un montant total de près de 10 milliards de FCFA pour la prise en charge des personnes en situation d'insécurité ou de crise alimentaire ;
- Nous approvisionnerons et nous renouvelerons régulièrement (tous les ans) le stock national de sécurité alimentaire dont nous relèverons conséquemment le niveau ;
- Comme déjà souligné au niveau de la création des conditions d'une économie dynamique, nous promouvoir la recherche scientifique notamment la recherche agricole en vue de développer des techniques culturales et des semences améliorées pour permettre d'accroître le rendement des céréales et des légumineuses ;
- Nous vulgariserons les nouvelles variétés de riz, de niébé, de maïs à haut rendement de 7 à 8 tonnes l'hectare en étendant leur culture à toutes les zones possibles du pays ;
- Nous encouragerons et nous accompagnerons l'agriculture familiale, les petits exploitants et le maraîchage par la mise à disposition à bas coûts, des intrants et des fertilisants agricoles ;
- Nous créerons les conditions propices pour inciter le secteur privé et les bailleurs de fonds étrangers à investir dans la recherche pour le développement agricole et nous les associerons à la réalisation des projets à grande échelle pour l'éradication de la faim et la malnutrition.

La mise en œuvre effective desdites mesures permettra de générer plus de 200 000 emplois directs et indirects.

En définitive, la politique sociale mise en œuvre dans le cadre de notre programme vise à assurer à tout citoyen burkinabè une bonne santé, une éducation de qualité et une qualification professionnelle pour se prendre en charge, un logement décent dans un environnement sain, et la solidarité de la nation entière. Ces objectifs ne sauraient être atteints dans un contexte d'insécurité à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. D'où la nécessité de garantir la paix, la sécurité et l'intégration africaine.

**GARANTISSONS LA PAIX, LA SECURITE ET
PROMOUVONS UNE DIPLOMATIE ACTIVE**

IV. GARANTISSONS LA PAIX, LA SECURITE ET PROMOUVONS UNE DIPLOMATIE ACTIVE

1. ASSURONS LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Toute la partie Est du Burkina Faso est depuis plusieurs années en proie à une insécurité grandissante qui tend peu à peu, à se propager à toutes les zones du pays. Chaque année, ce sont de centaines de millions qui sont extorqués aux populations par le phénomène des « coupeurs de routes » qui écument nos routes et pistes. De nombreux commerçants et opérateurs économiques y perdent toutes leurs économies et parfois même leurs marchandises et bétail voire, leur vie.

Par ailleurs, dans nos grandes villes où le chômage des jeunes prend une allure endémique, le grand banditisme, la délinquance juvénile, la cybercriminalité gagnent de plus en plus de terrain de sorte que les braquages, les crimes les assassinats semblent devenir des sujets totalement banals. A cela, il convient d'ajouter la menace djihadiste qui se précise davantage.

En clair, malgré les énormes moyens affectés au secteur de la sécurité ces dernières années, la sécurité des biens et des personnes reste toujours un vain mot au Burkina Faso dû à l'absence d'une vision et d'une stratégie claires en matière de lutte contre toutes formes d'insécurité de façon générale et contre le grand banditisme en particulier.

L'amélioration de la lutte contre l'insécurité requérant la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité publique, notre politique sécuritaire se veut synergique et inclusive.

- Nous créerons un Conseil National de la Sécurité (CNS) composé d'experts de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, de l'Armée, des gardes des eaux et forêts, des sapeurs-pompiers et de toutes compétences nécessaires avec pour mission l'élaboration d'une stratégie nationale claire et efficace d'éradication du grand banditisme et de lutte contre le terrorisme ;
- Nous recruterons et nous formerons 5000 policiers et 3000 gendarmes en vue de renforcer les effectifs de ces deux corps ;
- Nous engagerons un programme triennal de recyclage, de formation continue et d'équipement au profit de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale afin d'adapter leurs capacités opérationnelles aux nouveaux défis sécuritaires tels que la cybercriminalité et le terrorisme pour lesquels nous créerons des unités spéciales de lutte ;
- Nous renforcerons la sécurité des sites miniers, des zones industrielles et de nos sites touristiques ;

- Nous créerons une Unité anti-terroriste constitué d'éléments de l'ex RSP et d'autres branches de l'Armée et de la Police nationale.

2. GARANTISSONS LA PAIX SOCIALE ET LA STABILITE POLITIQUE

Les nombreuses et diverses tensions sociopolitiques des deux dernières décennies dont le point culminant a été l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, ont fini de mettre à nu l'incapacité de l'Etat central seul à garantir la paix et la cohésion sociale et réaffirmé la nécessité de cadres de concertation et dialogue intérieur en vue de prémunir notre nation de situations de crises et de conflits et de garantir la paix sociale et la stabilité politique.

Pour ce faire, nous envisageons la création et la mise en place d'un Collège Permanent des Sages (CPS) pour la prévention et la résolution de tous conflits sociaux et politiques.

Techniquement, les membres du Collège Permanent des Sages proviendront des communautés coutumières, religieuses et scientifiques du Burkina Faso et seront choisis et proposés au Gouvernement par l'Assemblée Nationale, sur la base de leur probité, de leur sens élevé du sacrifice et de leur patriotisme éprouvé. Ils seront enfin nommés à vie par décret présidentiel (cette condition sera toutefois aménagée en tenant compte de la possibilité du désistement, de la révocation d'un membre, etc.).

Les missions et attributions du collège permanent des sages consisteront à :

- Faire des propositions et des recommandations susceptibles de renforcer la paix sociale et la stabilité politique du pays ;
- Etre un véritable observatoire de veille et d'alerte de crises pour la société burkinabé dans toutes ses composantes ;
- Veiller à la sauvegarde des valeurs laïques et républicaines aux plans moral, culturel et humain ;
- Proposer toutes les mesures tendant à la préservation de la paix, à la prévention et à la résolution des conflits sociaux ou politiques.

3. PARTICIPONS AUX MISSIONS DE DEFENSE ET DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE

La sécurité intérieure du Burkina Faso ne saurait être véritablement et durablement garantie si les autres pays, notamment les pays voisins sont confrontés à des conflits quelconques ou à des menaces de toute nature. C'est pourquoi, nous devons travailler à maintenir la paix à l'extérieur de nos frontières,

en participant activement aux missions de défense et de maintien de la paix en Afrique et dans le monde.

Nous renforcerons par ailleurs les partenariats techniques et logistiques internationaux (France, Etats Unis, Union Européenne, pays émergents), afin d'opérationnaliser et de moderniser nos forces de défense et de sécurité.

4. POURSUIVONS L'ŒUVRE D'INTEGRATION SOUS REGIONALE DANS L'OPTIQUE DE L'UNITE AFRICAINE

Les frontières héritées de la colonisation à l'intérieur desquelles sont confinés les pays africains en général et le Burkina Faso en particulier, constituent de véritables entraves à notre développement économique et notre rayonnement international. Dans le contexte de la mondialisation, les petites entités géographiques telles que notre pays ne peuvent être économiquement viables qu'à travers une intégration plus volontaire qui implique nécessairement, nous en sommes conscients, de courageusement consentir à un abandon de souveraineté dans certains domaines. Cependant, plusieurs obstacles politiques, géostratégiques et économiques continuent de freiner cette dynamique pourtant indispensable et irréversible.

En tant que pays enclavé, nous ferons du Burkina Faso, l'un des moteurs de l'intégration sous-régionale et africaine. A ce niveau, nous engagerons la réflexion et les actions nécessaires pour la redynamisation de l'UEMOA et de la CEDEAO afin d'engager tous les Etats membres, au-delà des discours et déclarations d'intentions, à aller résolument vers la « CEDEAO des peuples ».

Nous porterons et nous promouvrons la réalisation des grands projets sous-régionaux dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, des transports et surtout de l'énergie dans un élan de mutualisation de nos moyens pour plus d'efficacité.

Pour l'intégration régionale, nous œuvrerons activement au niveau de l'Union Africaine à redynamiser dans un délai de 10 ans, toutes les organisations sous-régionales du continent, passage préalable et obligatoire vers une intégration réussie et viable de l'Afrique.

5. PROMOUVONS LES RELATIONS DE COOPERATION AVEC TOUS LES PAYS DU MONDE

Dans le contexte actuel de la mondialisation plus que jamais, aucun pays au monde ne saurait vivre en autarcie. Notre pays ne fait pas exception à cette règle. Pour marquer notre volonté de vivre en parfaite harmonie avec tous les peuples du monde, nous devons nouer des relations d'amitié et de coopération

avec tous les pays épris de paix, de justice et de solidarité, dans le respect de notre dignité et de notre souveraineté internationale, ainsi que des intérêts respectifs des nations.

Au plan des relations diplomatiques et de la coopération internationale, nous nous engageons à respecter les engagements conclus par l'Etat burkinabè, tout en réaffirmant notre adhésion aux organisations sous-régionales, régionales et internationales, ainsi qu'aux accords et traités ratifiés par le Burkina Faso.

Conformément à notre ambition d'accroître l'investissement privé, nous mettrons en place une "diplomatie économique" offensive et nous développerons une coopération active basée sur le transfert de compétences, notamment avec des pays comme le Brésil et l'Inde qui ont des savoir-faire adaptés à nos besoins.

Nous entendons par ailleurs effectuer un redéploiement stratégique du dispositif actuel de nos missions diplomatiques et consulaires à l'étranger pour l'adapter à l'évolution du contexte géopolitique et économique mondial.

6. PROMOUVONS L'INTEGRATION ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE DE LA DIASPORA

Par rapport à son rôle économique eût égard au flux financier qu'elle génère vers la mère patrie et à son important effectif, la diaspora burkinabé mérite une meilleure prise en compte socio-économique et politique. Aussi:

- Nous créerons un ministère en charge de la diaspora qui aura pour mission de veiller à l'intégration sociale, économique et politique de nos compatriotes vivant à l'étranger, notamment leur participation effective à l'élection présidentielle de 2020 ;
- Nous créerons les conditions favorables à l'investissement de la diaspora au Faso ;
- Nous favoriserons le retour au pays des compétences issues de la diaspora en étendant la prospection des talents nationaux aux compatriotes vivant à l'étranger ;
- Nous mettrons en place des systèmes d'informations à même de porter au niveau de la diaspora l'information sur les opportunités d'insertion socioprofessionnelle au Faso.

V. CONCLUSION

S'il est vrai qu'au-delà de l'animation de la vie politique nationale, les partis politiques aspirent à la conquête du pouvoir d'Etat, il n'en demeure pas moins vrai que le programme de gouvernement est une étape cruciale de leur vie interne et de leur évolution future. Loin d'être une banalité ou une simple formalité, c'est un exercice qui est révélateur du niveau de conscience et de responsabilité politiques, de la capacité d'anticipation de chaque organisation politique, et ce d'autant plus que « gouverner c'est prévoir ». D'où l'importance capitale que l'Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République (AJIR) accorde à ce programme politique qu'il considère comme la « boussole » de son action, et une exigence de son engagement politique.

Le programme de gouvernement de l'Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République (AJIR) intitulé « Développer le Burkina Faso avec sa jeunesse » s'inscrit dans une démarche et une vision pragmatiques et novatrices des questions de développement, qui se posent en termes de création d'emplois et de richesses dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des ressources nationales, ainsi qu'une réduction drastique du train de vie de l'Etat, plutôt qu'en termes de choix politiques ou idéologiques.

Ce programme qui s'articule autour de la réconciliation nationale, de la justice sociale et du plein emploi vise essentiellement à mettre tous les burkinabè au travail, notamment les jeunes et les femmes qui constituent la population active et la plus importante partie de la population, dans le but de sortir le Burkina Faso de la pauvreté et de l'endettement, de la mal gouvernance et de la corruption qui nous maintiennent aux derniers rangs du classement du PNUD à l'échelle de l'indice du développement humain (IDH).

A l'orée des prochaines échéances électorales, dans le souci de proposer au peuple burkinabè des solutions concrètes, innovantes et structurelles à ses difficultés quotidiennes, et de répondre ainsi à ses aspirations profondes au changement de la gouvernance politique, économique et sociale du Burkina Faso, notre parti, l'Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République (AJIR) met ce programme de gouvernement à la disposition de toutes celles et tous ceux qui rejettent les votes mécaniques, ethniques ou confessionnels.

Notre programme de gouvernement s'inscrit dans une démarche diagnostique et thérapeutique de la crise sociopolitique que connaît notre pays depuis au moins deux décennies ; il fixe les objectifs et affiche nos ambitions pour le Burkina Faso en relation avec sa situation et ses difficultés actuelles, tout en déterminant les voies et moyens pour y parvenir.

C'est fort de la conviction que notre situation sociopolitique et économique actuelle, quoi que peu reluisante est loin d'être une fatalité, et consciente de sa responsabilité historique et politique, que la jeunesse du Burkina Faso a décidé de prendre son destin en main en participant aux compétitions électorales d'octobre 2015 et de janvier 2016, et de solliciter l'appui, l'accompagnement, la confiance et les suffrages de tous les burkinabé qui aspirent au vrai changement, par le renouvellement de la classe dirigeante.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS LE FAIRE !

DEMOCRATIE-TRAVAIL-DEVELOPPEMENT